

DOCUMENT DE TRAVAIL

DIVERSITÉ DES MODES DE CONCILIATION
ENTRE VIE PROFESSIONNELLE
ET VIE FAMILIALE
POUR LES MÈRES DE JEUNES ENFANTS

CORINNE PERRAUDIN
MURIEL PUCCI

N° 94

décembre 2007

**CENTRE
D'ETUDES
DE L'EMPLOI**

«LE DESCARTES I»
29, PROMENADE MICHEL SIMON
93166 NOISY-LE-GRAND CEDEX
TÉL. 01 45 92 68 00 FAX 01 49 31 02 44
MÉL. cee@cee.enpc.fr
<http://www.cee-recherche.fr>

Diversité des modes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les mères de jeunes enfants

CORINNE PERRAUDIN

corinne.perraudin@mail.enpc.fr

Centre d'études de l'emploi et SAMOS-MATISSE-CES Université Paris 1

MURIEL PUCCI

muriel.pucci@univ-paris1.fr

MATISSE-CES Université Paris 1

DOCUMENT DE TRAVAIL

N° 94

Décembre 2007

ISSN 1629-7997
ISBN 978-2-11-097652-9

DIVERSITÉ DES MODES DE CONCILIATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE POUR LES MÈRES DE JEUNES ENFANTS

Corinne Perraudin, Muriel Pucci

RESUME

L'arbitrage entre vie professionnelle et vie familiale repose aujourd'hui largement sur les femmes. Pour les mères de jeunes enfants, tout ne se résume pas à un simple choix entre ne pas travailler et travailler en recourant à un service de garde. En effet, pour des raisons de disponibilité et d'accessibilité, les familles n'ont pas toutes accès aux modes de garde qu'elles désireraient. En partant d'une conception large des modes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des mères de jeunes enfants, cette étude permet de préciser les caractéristiques des familles selon le mode de conciliation adopté et le contexte dans lequel elles ont réalisé leurs choix. Ce travail conduit à souligner les limites des approches traditionnelles : recours fréquent à un ou plusieurs modes de garde y compris lorsque la mère est sans emploi, contraintes pesant sur certains modes de conciliation observés, rôle secondaire du coût des modes de garde.

Mots-clefs : conciliation vie professionnelle et vie familiale, modes de garde, qualité.

Diversity of Work and Family Reconciliation Schemes for Mothers of Young Children

Abstract

Work-life reconciliation remains widely the responsibility of women. For mothers of young children, work-life balance does not amount to a simple choice between not to work and work by resorting to childcare services, because not all families have access to the childcare services they would wish for reasons of availability and accessibility. By adopting a wide definition of work-family reconciliation schemes, this study enlightens the characteristics of families depending on the adopted work-family organisation and the context in which they realised their choices. Results lead to underline the limits of the traditional economic approaches: frequent resort to one or several childcare services even when mother are unemployed, constraints on certain work-family organisations, and secondary role of the cost of childcare services.

Key words: *work-family reconciliation, childcare services, quality.*

INTRODUCTION¹

Le système français offre aux familles une large diversité de modes d'accueil et de nombreuses aides financières à la garde des jeunes enfants². Cependant, la conciliation, voire l'arbitrage, entre vie professionnelle et vie familiale repose encore aujourd'hui largement sur les femmes, et pour les mères de jeunes enfants, tout ne se résume pas à un simple choix entre ne pas travailler et travailler en recourant à un service de garde. En effet, comme le souligne Périvier (2003), la grande diversité des modes d'accueil n'est pas accessible à toutes les familles de manière identique, à cause d'une part, de leur disponibilité (problèmes d'offre de garde) et d'autre part, de leur accessibilité (problèmes d'horaires, de coût, etc.). L'objectif de cette étude est d'identifier les principaux modes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans toute leur complexité pour les mères ayant de jeunes enfants, et de les analyser au regard des caractéristiques des mères, de leur famille, de l'activité du père, mais aussi des raisons de recours aux modes de garde évoquées par les familles.

De nombreuses études économiques ont analysé les déterminants de l'offre de travail et du recours aux modes de garde des mères à partir de l'estimation de formes réduites ou structurelles de modèles de choix familiaux³. Dans ces études, le choix des familles porte sur l'offre de travail de la mère (participation ou non, avec parfois une distinction entre temps complet et temps partiel) et le mode de garde (résumé par la mère, une garde formelle ou une garde informelle). Parmi les déterminants de ces choix, l'accent est mis sur le coût net de la garde onéreuse, et éventuellement des indicateurs de qualité et de disponibilité des modes de garde informels. L'existence de contraintes concernant l'offre de garde n'est généralement pas prise en compte, ou éventuellement au travers d'une variable indiquant la présence de structures d'accueil, ou le rationnement des familles (Guillot, 1996 ; Choné, Le Blanc et Robert-Bobée, 2002). Les modélisations théoriques et empiriques retenues dans ces études contraignent les auteurs à adopter une vision simplificatrice du choix des familles, l'hypothèse sous-jacente étant que si la mère travaille, elle doit recourir à un mode de garde (formel ou informel) mais garde ses enfants quand elle ne travaille pas. Ainsi, la plupart des études regroupent les modes de garde onéreux, ou ne s'intéressent qu'au mode de garde principal (en omettant les modes de garde complémentaires), ou encore raisonnent à offre de travail donnée. En outre, faute de données sur les durées de garde, elles ne portent en général que sur le fait de recourir à un mode de garde formel et/ou informel.

¹ Cette étude a été réalisée alors que les auteurs étaient financées par la Drees, entre septembre 2004 et décembre 2005. Nous remercions Nathalie Blanpain pour les données sur le coût de la garde et pour ses commentaires, ainsi que Sylvie Le Minez, Laurent Caussat et les participants des séminaires CES-Genre de Paris 1 et Emploi, marchés du travail et protection sociale du CEE pour leurs remarques constructives [Première version : octobre 2006].

² La réforme de janvier 2004 avait, entre autre objectif, de simplifier le système d'aides à la garde en substituant notamment la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) aux cinq prestations qui, jusqu'alors, étaient liées à la petite enfance : allocation parentale d'éducation (APE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AAD), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et allocation de garde d'enfant à domicile (AGED).

³ Voir, par exemple, Ribar (1992, 1995), Blau et Robins (1988), ou Connelly (1992) pour des études américaines, et Choné, Le Blanc et Robert-Bobée (2002) pour la France, études portant sur les déterminants, et notamment le coût de la garde, de l'offre de travail des mères et de l'organisation de la garde, et Blau (2000) ou Perraudin et Pucci (2007) pour une synthèse de cette littérature.

Les données utilisées dans cette étude sont issues de l'enquête *Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants*, réalisée en 2002 par la Drees, auprès de familles ayant au moins un enfant de moins de 7 ans⁴. Cette enquête est suffisamment riche pour que l'on puisse étudier les différentes combinaisons de modes de garde auxquels les familles ont recours. Ceci nous permet d'avoir une vision plus précise que celles fournies par les études, qui ne considèrent que le mode de garde principal ou qui regroupent tous les modes de garde onéreux. En effet, nous disposons de la durée correspondant à chacun des modes de garde utilisés, ce qui permet de rendre compte de la complexité de l'organisation de certaines mères qui doivent « jongler » entre les modes de garde au cours de la semaine en fonction des caractéristiques de leur emploi et de leur famille. Mais, comme nous venons de le souligner, toute cette richesse de la base de données ne peut pas être exploitée avec les méthodes standards d'analyse de choix discrets (modèles logit ou polytomique). C'est pourquoi nous adoptons ici une méthodologie alternative, qui consiste à construire une typologie des mères portant sur leur activité et sur les modes de garde employés. Cette démarche permet de prendre en compte toute la complexité des situations d'activité et de l'organisation de la garde d'enfant. Elle permet notamment d'enrichir la définition de l'activité au-delà de la distinction entre personnes en emploi et sans emploi, et de distinguer les différentes combinaisons entre modes de garde selon leur durée. Elle offre également la possibilité d'identifier un nombre important de modes de conciliation (contrairement aux méthodes économétriques standards qui imposent de se limiter à un nombre restreint de cas). C'est une méthodologie descriptive qui fournit une représentation des comportements observés, mais qui, contrairement aux méthodes économétriques, n'estime pas l'influence propre des déterminants des choix et n'est donc pas adaptée pour la simulation de variantes de politique économique. Cependant, en étudiant les caractéristiques de la mère et de la famille, mais aussi celles du père, son activité, sa disponibilité, ainsi que les raisons du choix du mode de conciliation et la satisfaction des familles, nous pouvons fournir une représentation détaillée des divers modes de conciliation adoptés par les mères de jeunes enfants et mettre en lumière les contraintes pesant sur les « choix » observés des familles.

Nous décrivons dans une première partie la situation des mères de jeunes enfants en termes d'activité et de recours à divers modes de garde. La deuxième partie présente les raisons du choix des modes de garde utilisés ainsi que la satisfaction évoquées par les familles, eu égard à leur organisation. La troisième partie propose une typologie des mères de jeunes enfants et une présentation détaillée des caractéristiques des familles en fonction du mode de conciliation. Nous y étudions également l'influence du mode d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale sur la satisfaction des familles.

1. QUELQUES STATISTIQUES DESCRIPTIVES SUR L'OFFRE DE TRAVAIL DES MÈRES ET LEUR RECOURS AUX SERVICES DE GARDE

L'enquête *Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants* qui est utilisée dans cette étude fournit, pour chaque enfant âgé de moins de 7 ans, un calendrier de garde très précis, qui permet d'identifier l'ensemble des intervenants et la durée pendant laquelle ils gardent l'enfant.

⁴ Cette étude est donc antérieure à la mise en place de la PAJE et ne rend donc pas compte de la répartition actuelle des familles entre les modes de garde, mais permet toutefois d'étudier en détail les déterminants du choix des familles. Pour des études des effets de cette réforme, voir par exemple Caussat, Le Minez et Pucci (2003) ou Mahieu (2005a).

Elle permet en outre de connaître un ensemble très riche de caractéristiques socio-économiques des familles, ainsi que l'activité et les revenus des parents⁵.

Notre objet d'étude étant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des mères de jeunes enfants, nous restreignons l'analyse aux familles dans lesquelles la mère est présente (3 329 observations, soit environ 3,7 millions de familles). Le problème de la garde étant spécifique pour les familles ayant des enfants en âge préscolaire, une fois passé le congé de maternité, nous ne retenons pour notre étude que les familles où il y a au moins un enfant âgé de 3 mois à 3 ans⁶ (1 716 observations, soit environ 2 millions de familles).

Nous avons fait le choix de ne pas étudier uniquement le mode de garde principal du plus jeune (comme cela est fait dans la plupart des études), mais de calculer la durée (moyenne par enfant) pour chaque mode de garde auquel le ménage a recours pour ses enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Toutefois, dans un souci de lisibilité, nous avons regroupé les modes d'accueil en huit modalités (voir annexe 1). En dehors des modes de garde onéreux donnant droit à des aides directes (AGED et AFEAMA), nous isolons la garde par la mère (seule ou accompagnée par le père), les modes de garde informels *a priori* gratuits (père seul ou autres membres de la famille) et payants (accueil individuel, tel que nourrice, baby-sitter), les crèches (y compris familiales), les autres modes de garde collectifs (halte garderie et garderie périscolaire) et l'école.

Les durées de garde sont calculées sur une semaine type (hors vacances et imprévus) et en excluant les *week-ends*. La durée de garde considérée, y compris par la mère, est de 12 heures 30 par jour (de 8 h à 20 h 30) pendant 5 jours⁷. Le choix de la plage horaire a été guidé par le désir de ne pas sous estimer la durée de garde à domicile, sachant que les familles qui y ont recours sont souvent celles pour qui les horaires des crèches ou des assistantes maternelles agréées ne sont pas assez souples.

Parmi les mères ayant au moins un enfant âgé de 3 mois à 3 ans, 30,3 % travaillent à temps complet et 17,6 % à temps partiel (dont 22,7 % de temps contraint) ; 8,5 % sont au chômage ; 22,5 % en congé (dont 77,3 % en congé parental et 18,5 % en congé de maternité) et 21,1 % sont inactives⁸ (graphique 1).

La durée moyenne de garde par la mère⁹, seule ou accompagnée du père, est d'environ 8 heures 30 par jour, sur les 12 heures 30 considérées dans cette étude, et elle est seule avec son ou ses enfant(s) pendant en moyenne 6 heures par jour (graphique 2).

⁵ L'enquête a porté sur 3 343 ménages correspondant à 4 782 enfants âgés de 0 à 7 ans.

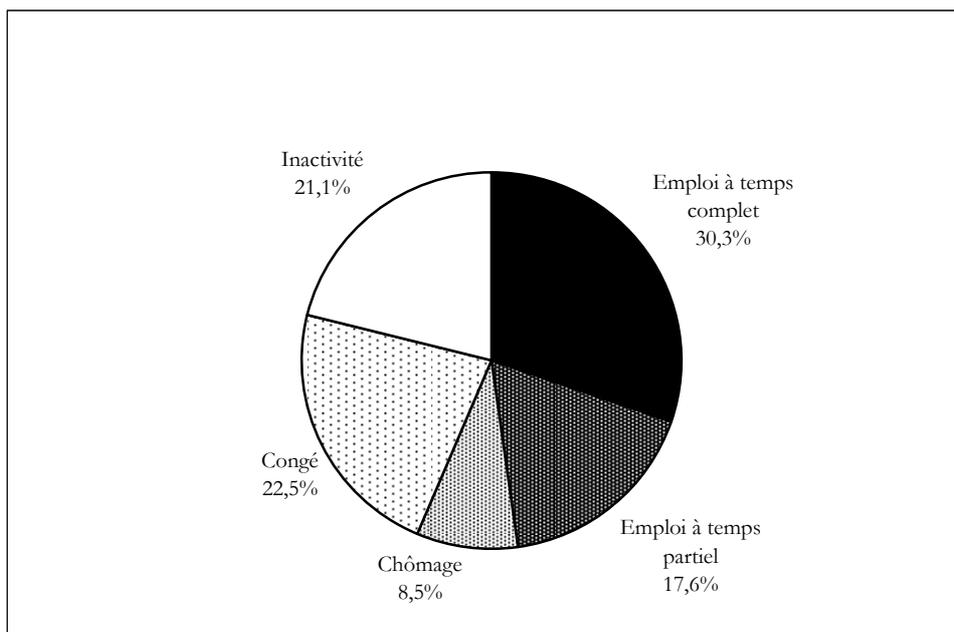
⁶ Voir Ruault et Daniel (2003) pour une étude, sur les mêmes données, du recours aux modes de garde par les familles selon que l'enfant est âgé de moins de 3 ans ou entre 3 et 6 ans.

⁷ Il aurait pu être intéressant de commencer avant 8 heures pour rendre compte du problème rencontré par les familles devant laisser leur enfant à un intervenant avant de partir travailler (garderie avant la crèche dès 7 heures par exemple), mais le calendrier est souvent mal renseigné aux premières heures du jour.

⁸ Toute l'étude est faite à partir de données pondérées afin de rendre compte de la structure de la population effective et non de celle de l'échantillon.

⁹ Seule une infime partie des mères (0,28 %) déclare ne jamais garder son enfant pendant les 62 heures 30 par semaine retenues dans cette analyse. Pour ces familles, le mode de garde principal est l'assistante maternelle agréée (complété dans 85 % des cas par un mode d'accueil collectif) mais on trouve aussi des familles combinant la garde par un autre parent et la crèche.

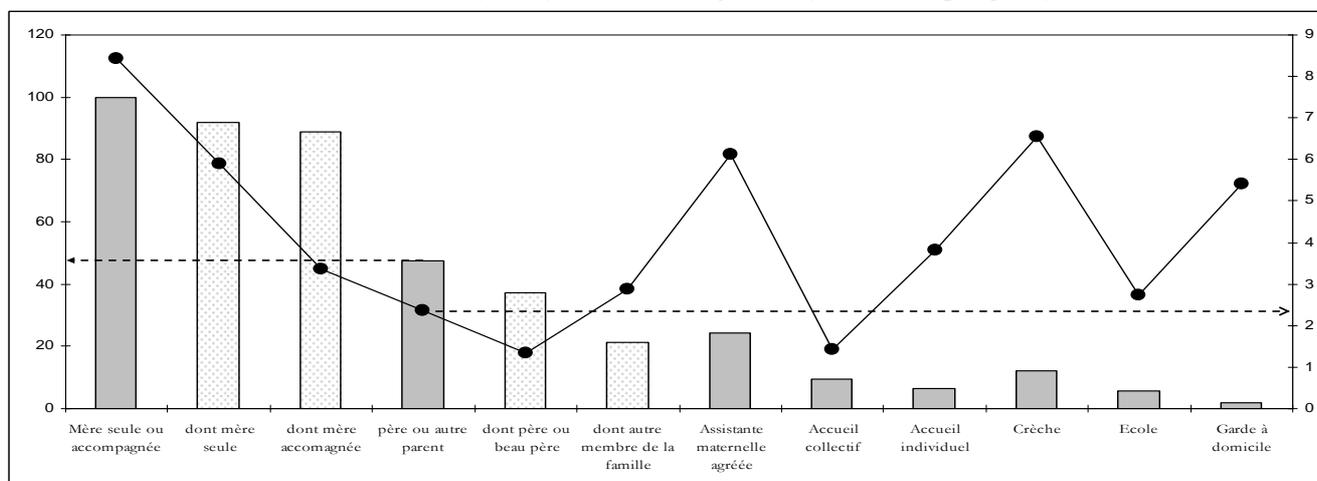
Graphique 1 : Activité des mères



Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, 2002, calculs des auteurs.
 Champ : Mères ayant au moins un enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

Graphique 2 : Recours aux modes de garde

Taux de recours (en %) et durée moyenne (en heures par jour)



Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees 2002, calculs des auteurs.
 Champ : Mères ayant au moins un enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

Lecture : Dans 48 % des familles, l'enfant est gardé à un moment ou un autre par le père ou un autre parent. En moyenne, ce parent autre que la mère garde l'enfant pendant 2 h 21.

La durée de garde par la mère seule ou avec le père varie de 4 heures 30 par jour pour les mères travaillant à temps complet, à 6 heures 45 pour celles qui travaillent à temps partiel et à plus de 11 heures pour celles qui ne travaillent pas. Dans 37 % des familles, le père garde seul son enfant (environ 1 heure 30 par jour et si on ajoute au père, les autres membres de la famille potentiellement présents (grands-parents, oncle, tante, frères et sœurs), on atteint

47 % de taux de garde pour une durée moyenne de 2 heures 30 par semaine environ¹⁰. Pour 6 % des familles étudiées, l'enfant de moins de 3 ans va à l'école maternelle, le plus souvent à temps partiel. La durée moyenne passée à l'école par ces enfants est d'un peu moins de 3 heures par jour.

Concernant les modes de garde onéreux, 24 % des familles ont recours à une assistante maternelle agréée (environ 6 heures par jour en moyenne), 12 % à une crèche (6 heures 30 en moyenne) et 10 % à un autre mode d'accueil collectif (environ 1 heure 30 par jour). Viennent ensuite les modes d'accueil individuels qui concernent 7 % des familles (4 heures par jour en moyenne) et en dernier lieu la garde à domicile qui n'est choisie que par 2 % des familles et correspond en général à une garde en moyenne de 30 heures (soit 6 heures par jour).

Ainsi, la durée moyenne de garde est d'environ 6 heures par jour pour quatre modes de garde – la mère seule, l'assistante maternelle agréée, la crèche et la garde à domicile – qui peuvent ainsi être considérés comme des modes de garde principaux. On constate cependant qu'une forte proportion de familles (environ la moitié) a recours à des modes de garde pour quelques heures par jour, ce qui indique que les familles ont recours à divers modes de garde secondaires¹¹.

Le graphique 3 décrit la répartition des familles selon le nombre et la nature des intervenants. Dans environ 30 % des familles, la mère garde son (ou ses) enfant(s) toute la semaine (éventuellement accompagnée du père). Dans 37,5 % des cas, elle est relayée par le père seul ou a recours à un autre mode de garde (onéreux ou non) et dans 29,6 % des cas, la famille utilise deux modes de garde (dont le père seul) en plus de la mère. Enfin, pour 3,6 % des familles, l'organisation de la garde fait intervenir trois modes de garde ou davantage en plus de la mère¹².

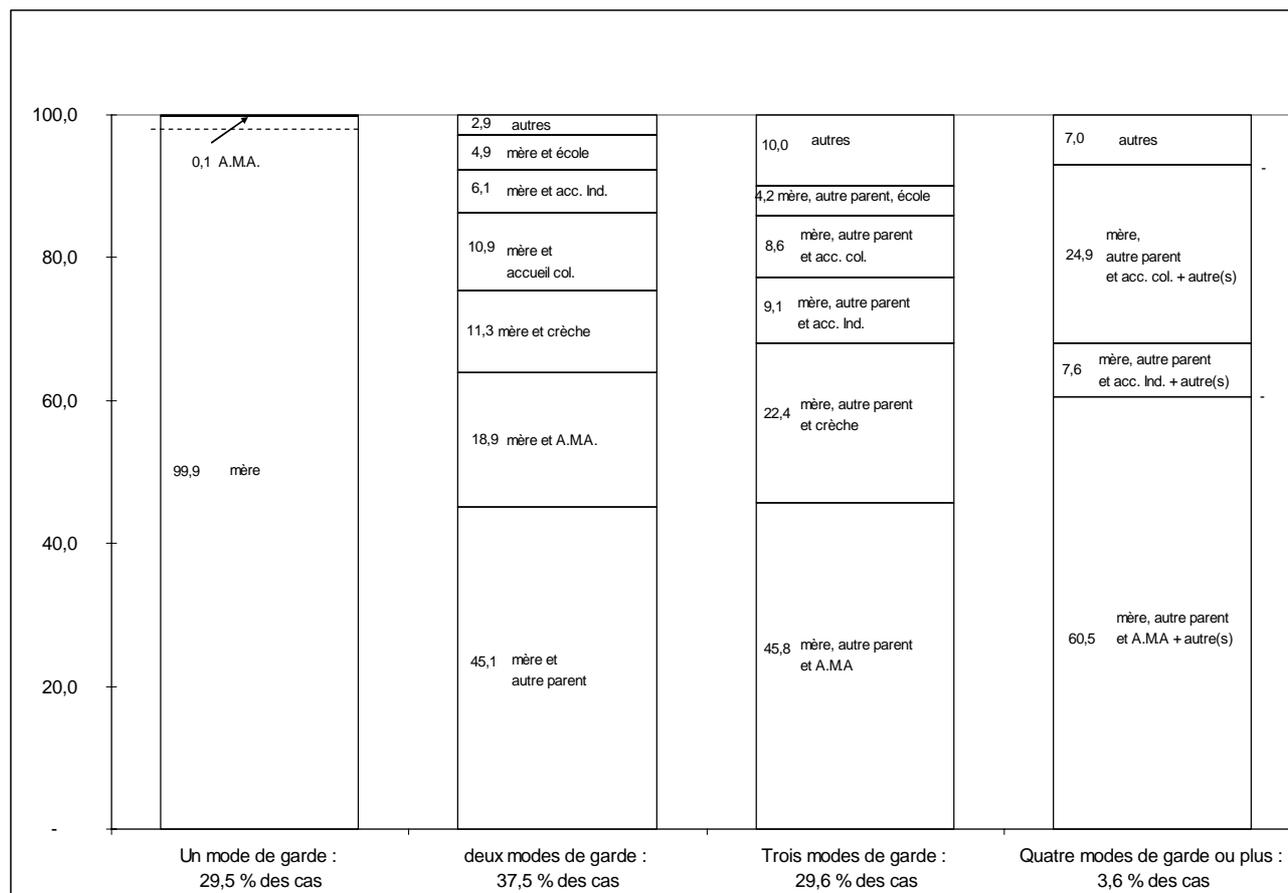
Lorsque la famille recourt à deux modes de garde en plus de la mère, les cas les plus fréquents sont « autre parent (le père seul ou un autre membre de la famille) et assistante maternelle agréée » (46 % des cas) ; « autre parent et crèche » (22 % des cas) ; « autre parent et accueil collectif ou individuel » (environ 9 % des cas pour chaque mode d'accueil) ; et « autre parent et école » (4 % des cas). La grande majorité des organisations comprenant trois modes de garde ou davantage en plus de la mère font intervenir notamment les autres parents et une assistante maternelle agréée.

¹⁰ Voir Daniel (2004) pour une étude plus spécifique de l'aide informelle qui s'intéresse également aux imprévus et aux week-end et considère comme informelle la garde par un parent, un ami ou un voisin.

¹¹ Mahieu (2005b), à partir de la même enquête, calcule le taux de recours aux différents modes de garde (avec un regroupement très voisin) des enfants de moins de 3 ans (y compris les moins de 3 mois), en distinguant le mode d'accueil selon qu'il s'agit du mode principal ou d'un mode secondaire. Les résultats indiquent que le recours à la famille (autre que le père ou la mère) et aux amis constitue un mode de garde secondaire pour 18 % des enfants, la crèche pour 9,6 %, l'assistante maternelle agréée pour 5,2 %, l'école pour 4,4 %, la nourrice au noir pour 2,5 % et la garde à domicile pour 0,8 % des enfants.

¹² Il s'agit ici des modes de garde « regroupés » définis en annexe 1. Si on considère les différents intervenants avant de les regrouper, les familles ont recours en moyenne à 3, et au maximum à 8, intervenants différents au cours de la semaine de référence.

Graphique 3
Nombre de modes de garde auxquels les familles ont recours
et combinaison des modes de garde



Source : Enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants*, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Mères ayant au moins un enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

Les taux de recours aux différents modes de garde varient selon les caractéristiques de la famille, comme sa structure, son niveau de vie (revenu par unité de consommation), la zone d'habitation, ainsi que le diplôme de la mère et son âge (voir tableau A2.1 en annexe 2). Sauf rares exceptions (quelques familles complexes), la mère est toujours présente pendant au moins une heure au cours des 62 heures 30 retenues. La garde par le père ou un autre parent est plus répandue pour les couples avec un seul enfant et pour les familles complexes qu'en moyenne (et beaucoup moins répandue pour les familles avec plusieurs enfants et pour les familles monoparentales), l'assistante maternelle est plus fréquemment retenue par les couples avec un ou deux enfants (et moins répandue pour les familles monoparentales), la crèche concerne davantage les couples et les familles monoparentales avec un seul enfant, l'accueil collectif est prisé par les familles monoparentales ayant un ou deux enfants et la garde à domicile (y compris garde partagée) les familles monoparentales avec un seul enfant et les couples ayant trois enfants ou davantage¹³. Ce sont surtout les enfants des familles monoparentales avec deux enfants ou plus qui vont à l'école.

¹³ La durée moyenne de garde à domicile pour les familles qui y ont recours est de 5 heures pour les familles monoparentales ayant un seul enfant mais de 7 heures 30 pour celles qui en ont deux. Elle est de 8 heures 15 pour les couples ayant un seul enfant et environ 5 heures pour les autres couples.

Les familles appartenant aux troisième et quatrième quartiles de niveau de vie ont davantage recours que la moyenne aux modes de garde par un parent (y compris le père seul), une assistante maternelle agréée ou à la crèche. De plus, conformément à l'étude de Bressé (2006), il apparaît ici que les familles du quatrième quartile sont celles qui recourent le plus à un service de garde en accueil individuel ou à une garde à domicile. On constate que les modes de garde particulièrement fréquents dans les familles les plus aisées sont aussi ceux qui sont le plus utilisés par les familles dans lesquelles la mère est très diplômée (supérieur à Bac+2). La garde par un parent, une assistante maternelle agréée ou l'école est plus répandue dans les milieux ruraux qu'à Paris alors que l'accueil individuel, la crèche et la garde à domicile sont plus souvent choisis à Paris¹⁴.

En l'absence d'aides directes et fiscales, 49 % des familles de notre échantillon supporteraient un coût brut de garde pour leurs enfants âgés de 3 mois à 3 ans, lequel s'élèverait, en moyenne, à 236 euros par mois¹⁵. Les aides à la garde¹⁶ compensent entièrement ce coût brut pour quelques familles et le coût net de la garde pour les 47 % de familles restant concernées s'élève en moyenne à 158 euros. 63 % des familles ne bénéficient d'aucune aide à la garde (mais seulement 26 % des familles supportant un coût brut). Elles sont 22,9 % à recevoir une aide spécifique liée à la garde (AGED ou AFEAMA), 18,3 % à bénéficier d'une réduction fiscale et 7,2 % d'autres aides liées au jeune enfant (notamment aides locales). Enfin, 22,5 % des familles de l'échantillon perçoivent l'APE¹⁷.

Cette description des caractéristiques des mères de l'échantillon et des modes de garde employés peut être utilement complétée par une analyse des réponses aux questions qualitatives concernant la satisfaction des familles relativement à leur organisation actuelle et les raisons qu'elles évoquent pour le choix des modes de garde utilisés.

2. LA SATISFACTION DES FAMILLES RELATIVEMENT À LEUR ORGANISATION ET LES RAISONS DU CHOIX DU MODE DE GARDE

L'enquête *Modes d'accueil et de garde* nous permet d'aller au-delà d'une description des « choix » des modes de conciliation grâce aux questions concernant, d'une part la satisfaction des familles quant à l'organisation de la garde de chaque enfant, et d'autre part, les raisons du recours à chaque mode de garde utilisé pour chaque enfant. Ces informations sont essen-

¹⁴ Chastenet (2004) montre que le nombre de places chez des assistantes maternelles agréées est particulièrement élevé dans les régions Pays-de-la-Loire, Centre et Franche-Comté et beaucoup moins important en Ile-de-France et dans le sud de la France. En revanche, le nombre de places en crèche familiale est particulièrement important en Ile-de-France.

¹⁵ Les données sur le coût net et le coût brut utilisés dans cette étude sont celles qui ont été reconstruites par Nathalie Blanpain à l'occasion d'un *Études et Résultats* (Blanpain N., 2005, « Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 », *Études et Résultats*, n°422, août, Drees) qui étudie de manière détaillée les interactions entre les modes de garde choisis par les familles et leur coût pour des enfants âgés de 3 mois à 2 ans et demi. Le coût brut correspond aux sommes engagées pour accueillir l'enfant (hors frais de restauration et d'entretien, et hors cotisations directement prises en charge par l'AGED et l'AFEAMA). Le coût net est obtenu après déduction du complément d'AFEAMA et des réductions fiscales.

¹⁶ Voir Daniel (2003) pour une étude détaillée des bénéficiaires de l'APE, l'AGED et l'AFEAMA.

¹⁷ Cette proportion est sous-estimée dans cette étude puisque, d'après Mahieu (2005b), il manquerait 3 500 bénéficiaires de l'APE dans l'enquête. Cette lacune est induite par la façon même dont l'enquête a été réalisée : lorsque la famille ne déclarait aucun mode de garde, les enquêteurs ont souvent omis de faire passer le questionnaire relatif aux coûts de garde, comprenant notamment la perception de l'APE. Les données de cette étude n'ont pas été redressées par la méthode proposée par Mahieu (2005b).

tielles afin de préciser les conditions dans lesquelles les familles ont pris leurs décisions et de repérer les choix éventuellement contraints de certaines familles. En effet, d'après l'enquête *Conditions de vie et aspiration des français* menée par le Crédoc en 1998, 43 % des parents n'ont pas accès au mode de garde désiré et cette proportion a tendance à augmenter depuis quinze ans (cité par Périvier 2003).

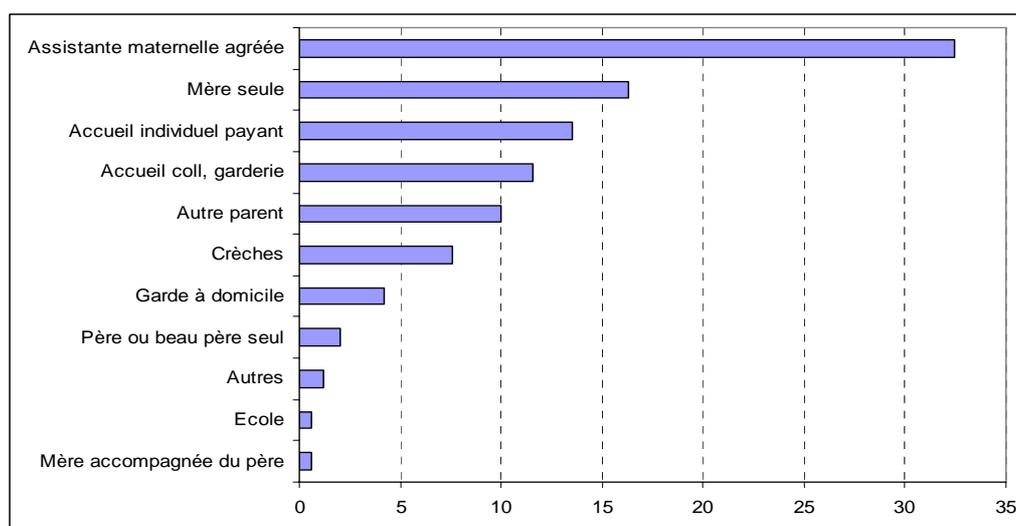
2.1 Satisfaction quant à l'organisation de la garde

Les familles ont été interrogées sur leur opinion quant à l'organisation actuelle des modes d'accueil utilisés pour chacun de leur enfant. On leur a demandé si l'organisation de la prise en charge de chaque enfant correspondait à ce qu'elles souhaitaient au départ. Aux familles qui ne se disaient pas totalement satisfaites, on a demandé quel mode d'accueil les satisfaisait le moins, quel autre mode d'accueil aurait été préféré et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pu y recourir. On considère ici, pour chaque famille, une observation par enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

Concernant la satisfaction exprimée à l'égard de l'organisation actuelle de la garde des enfants, il y a seulement 4 % de non-réponses. Les familles sont tout à fait satisfaites dans 74 % des cas (une réponse par enfant), plutôt satisfaites dans 10 % des cas, plutôt pas satisfaites dans 7 % des cas et pas du tout satisfaites dans 5 % des cas. Surpris du nombre de réponses positives à cette question, les enquêteurs ont souhaité apporter des précisions. Ils expliquent ce résultat par le fait que les parents ont eu tellement de difficultés à mettre en place une organisation pour faire garder leur(s) enfant(s) qu'ils sont satisfaits par celle qu'ils ont finalement adoptée (Drees, 2002).

Les familles ne se déclarant pas tout à fait satisfaites de l'organisation de la garde de leur enfant ont pu indiquer le mode de garde le moins satisfaisant. Le taux de réponse est alors de 43 % (parmi les 26 % de répondants). Un tiers des réponses désignent l'assistante maternelle agréée (voir graphique 4). La mère seule est citée dans 16 % des cas. Viennent ensuite l'accueil individuel payant (13 %), l'accueil collectif (12 %) et les autres parents (10 %).

Graphique 4
Mode de garde le moins satisfaisant



Source : Enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants*, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Enfant âgé de 3 mois à 3 ans où la mère est présente et a répondu à la question.

Tableau 1 : Mode de garde qui aurait été préféré en fonction du mode de garde le moins satisfaisant

En pourcentage des réponses		Mode de garde le moins satisfaisant dans l'organisation actuelle									
		Mère seule ou accompagnée du père	Père seul ou autre membre de la famille	Assistante maternelle agréée	Crèches	Garde à domicile	Accueil individuel payant	Accueil collectif (garderie, centre)	École	Non réponses	Ensemble
Mode de garde qui aurait été préféré	Crèches	44	42	75	29	71	47	24	0	83	55
	Assistante maternelle agréée	11	16	5	16	20	43	14	0	9	15
	Accueil collectif (garderie, centre)	21	24	8	10	0	3	28	0	8	13
	Garde à domicile	8	6	8	45	0	7	14	0	0	9
	École	10	0	0	0	0	0	0	100	0	2
	Accueil individuel payant	5	0	0	0	0	0	19	0	0	2
	Mère seule ou accompagnée du père	0	11	2	0	9	0	0	0	0	2
	Père seul ou autre membre de la famille	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants*, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Enfant âgé de 3 mois à 3 ans où la mère est présente et a répondu à la question « mode de garde le moins satisfaisant ».

Lecture : Dans 44 % des cas où le mode de garde le moins satisfaisant dans l'organisation actuelle est la mère (seule ou accompagnée), les familles auraient préféré recourir à la crèche.

Tableau 2 : Raison de non recours au mode de garde qui aurait été préféré

En pourcentage des réponses		Mode de garde qui aurait été préféré								
		Crèches	Assistante maternelle agréée	Accueil collectif (garderie, centre)	Garde à domicile	École	Accueil individuel payant	Mère seule ou avec père	Père seul ou autre membre famille	Ensemble
Raison de non recours au mode de garde qui aurait été préféré	Il n'y avait pas de place	43	24	9	0	24	0	0	0	30
	Distance ou horaires incompatibles	19	40	18	5	0	32	0	0	21
	Le service est inexistant	11	1	46	28	0	0	0	36	15
	La demande a été refusée	14	8	14	0	47	0	18	0	12
	Il est trop cher	8	6	9	48	0	0	27	0	11
	Autres/Non réponse	5	22	5	20	29	68	54	64	12
	Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête *Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants*, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Enfant âgé de 3 mois à 3 ans où la mère est présente et a répondu à la question « mode de garde préféré ».

Lecture : Dans 19 % des cas où les familles auraient préféré recourir à la crèche, elles ne le font pas à cause des distances trop importantes ou de l'incompatibilité des horaires.

La crèche est le mode de garde qui aurait été préféré par la plupart des familles insatisfaites, soit 56 % de ces familles. Le tableau 1 indique que la crèche est plus particulièrement regrettée par les familles insatisfaites par le recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile. Plus de 70 % des familles n'étant pas satisfaites par ces deux modes de garde citent la crèche comme meilleure alternative. Cependant, l'assistante maternelle agréée est le deuxième mode de garde qui aurait été préféré (dans 14 % des cas), et cela plus particulièrement à la place d'un accueil individuel payant, comme par exemple une assistante maternelle non agréée. Viennent ensuite l'accueil collectif (qui aurait été préféré dans 13 % des cas), puis la garde à domicile dans 9 % des cas, l'école, l'accueil individuel payant et la mère dans un peu moins de 2 % des cas. On constate aussi qu'un nombre important de familles aurait préféré la garde à domicile à la crèche.

Chaque famille pouvait indiquer deux raisons de non recours au mode de garde [qu'elle considérait comme le plus satisfaisant. Si l'on regroupe ces deux raisons, sachant que les réponses n'étaient pas hiérarchisées, la réponse la plus citée est le manque de place (30 % des réponses). Les autres raisons évoquées sont l'incompatibilité des horaires ou des problèmes de distance (21 %), un service inexistant (15 %), le refus de la demande (12 %) et enfin le coût trop élevé pour seulement 11 % des familles (voir tableau 2).

Le manque de place est tout particulièrement évoqué par les familles n'ayant pu recourir à la crèche : dans près de la moitié des cas où la crèche aurait été préférée, elle n'a pas pu être utilisée faute de place. L'incompatibilité des horaires concerne davantage les assistantes maternelles, qu'elles soient agréées ou non. Le fait que le service n'existe pas a principalement empêché les familles de recourir à un accueil collectif ou à une garde à domicile. Le refus de la demande concerne quant à lui surtout l'école, mais aussi la crèche ou l'accueil collectif. Enfin, le coût trop élevé est la raison principale du non recours à la garde à domicile.

Les résultats obtenus ici vont dans le sens de l'enquête *Conditions de vie et aspirations des familles* du Crédoc. En effet, d'après les résultats de cette enquête, la crèche et la garde à domicile apparaissent comme des modes de garde très satisfaisants, mais pour des raisons différentes. Dans le premier cas, c'est pour le développement de l'enfant et pour des raisons financières, alors que dans le second, c'est davantage l'aspect pratique qui est mis en avant. Mais les familles ne peuvent toutes recourir à ce mode d'accueil préféré, d'une part à cause de l'insuffisance du nombre de places disponibles (pour la crèche) et d'autre part, à cause de la contrainte financière (pour la garde à domicile). Le mode d'accueil qui apparaît le plus contesté est la nourrice non agréée (Périer, 2003).

2.2 Les raisons évoquées pour le recours aux modes de garde

L'exploitation des raisons évoquées par les familles pour le recours aux modes de garde nous permet d'appréhender les déterminants des choix des familles, du moins tels qu'elles les ont énoncés, ainsi que les contraintes qui pèsent sur leurs décisions.

On considère ici une observation par mode de garde et par enfant. Les familles pouvaient citer jusqu'à sept raisons de recours à chaque mode de garde utilisé pour chacun de leur enfant, et elles devaient entourer celle qui était la raison principale du recours. Une grande part des familles (65 %) n'ont pas indiqué de raison de recours. Ceci est particulièrement le cas quand la garde est réalisée par les parents, alors que les taux de non-réponse sont faibles pour les modes de garde payants (de 5 % pour la crèche à 10 % pour l'accueil individuel payant). Parmi les familles ayant répondu, 3 % n'ont pas précisé quelle était la raison princi-

pale, mais ce pourcentage est de plus de 10 % pour certains modes de garde. Pour ne pas perdre d'information, nous avons déterminé, d'une part la répartition des raisons principales de recours lorsqu'elles étaient indiquées par les familles, et d'autre part, la répartition de l'ensemble des réponses données. Dans ce dernier cas, nous indiquons, pour chaque mode de garde, la part des familles ayant cité chacune des raisons, la somme des pourcentages indiqués est donc supérieure à 100 % dès lors que les familles ont cité plus d'une raison (voir tableau 3).

Concernant les réponses sur la raison principale du recours¹⁸, « l'épanouissement de l'enfant » est cité dans 44 % des cas, « l'absence d'alternative » dans 18 % des cas, « la qualité de l'intervenant et ou de l'accueil » dans 15 % des cas, « l'aspect pratique » dans 14 % des cas et, et « le coût modéré » dans seulement 8 % des cas. Si l'on prend en compte toutes les raisons citées, c'est toujours l'épanouissement de l'enfant qui apparaît au premier plan. Cette raison est citée pour plus de neuf enfants sur dix. Alors que la raison pratique était relativement peu citée comme raison principale, elle est citée parmi d'autres pour plus de la moitié des enfants. Le coût modéré reste la raison la moins citée, avec moins de 30 % des enfants concernés.

Ces premiers résultats indiquent que les familles ont choisi leur mode de garde davantage pour des raisons de qualité pour l'enfant que pour une raison financière. Cependant, il reste que l'absence d'alternative est une raison particulièrement avancée par les familles, ce qui témoigne de la fréquence des choix contraints.

Ces résultats peuvent être précisés en étudiant les raisons invoquées de recours au mode de garde selon le mode de garde employé.

- Quand le mode de garde employé est « **la mère** », il y a seulement 17 % de réponses sur la raison du choix, ce qui peut sans doute s'expliquer par le fait que les familles ne considèrent pas la mère comme un véritable mode de garde. Lorsque la mère est accompagnée du père, ce qui correspond souvent aux heures de repas ou à la fin de la journée, le taux de non-réponse atteint 95 %. Parmi les réponses, la raison principale la plus citée est l'épanouissement de l'enfant (67 %) ; le coût modéré n'est cité que dans 16 % des cas, une proportion à peine supérieure à l'absence d'autre solution (15 %). La prise en compte de toutes les raisons citées ne change pas qualitativement les résultats.

- Quand « **le père seul ou un autre parent** » prend la garde en charge, il y a, comme pour la garde par la mère, une part importante (68 %) de non-réponses sur la raison du choix, sans doute également parce que les familles ne considèrent pas cela comme un mode de garde, et ceci est encore plus évident lorsque c'est le père seul qui garde son enfant (98 % de non-réponses). Les raisons citées sont moins concentrées que dans le cas de la mère. L'épanouissement de l'enfant reste la première raison principale citée (31 % des réponses), la qualité de l'intervenant est la raison principale dans 22 % des cas, l'aspect « pratique » dans 19 % des cas, le coût modéré est peu cité (12 % des raisons principales). Cependant, si on regarde les cas où le père garde seul l'enfant, on constate que l'absence d'autre solution est citée par 45 % des familles, alors que l'épanouissement de l'enfant ne concerne que 28 % des cas, et le coût modéré 27 % des cas. Les résultats sont qualitativement similaires lorsqu'on regarde l'ensemble des raisons citées.

¹⁸ La raison « coût modéré » correspond à la réponse « ne coûte pas cher » ; « l'aspect pratique » regroupe différentes réponses concernant les horaires d'ouverture et la proximité au domicile ou au lieu de travail, et la raison « épanouissement de l'enfant » regroupe diverses réponses liées à l'épanouissement, au rythme ou à l'apprentissage de l'enfant et la raison « qualité accueil-intervenant » des réponses concernant directement la qualification de la ou des personne(s) en charge de la garde ou des conditions d'accueil (voir annexe 3 pour davantage de précisions).

Tableau 3 : Raisons du recours par mode de garde

		Non réponse	Raison principale pas entourée	en pourcentage des raisons principales renseignées					en pourcentage de toutes les raisons invoquées						
				Coût modéré	Pas d'autre solution	Raison pratique	Epanouissement enfant	Qualité accueil-intervenant	Total	Coût modéré	Pas d'autre solution	Raison pratique	Epanouissement enfant	Qualité accueil-intervenant	Total
Mère seule ou accompagnée	ensemble	83	2	16	15	1	67	1	100	32	19	2	77	6	136
	<i>mère seule</i>	71	3	16	13	1	68	1	100	32	17	2	79	4	134
	<i>mère et père</i>	95	0	15	25	1	57	1	100	32	31	4	70	10	147
Parent autre que la mère	ensemble	68	3	12	17	19	31	22	100	37	27	53	62	53	232
	<i>père ou beau père</i>	98	0	27	45	0	28	0	100	27	54	8	45	8	143
	<i>autre parent</i>	22	7	11	15	20	31	23	100	37	26	55	63	55	236
Assistante maternelle agréée		6	8	2	26	28	16	28	100	7	40	75	59	65	246
Crèches		5	11	7	12	16	44	21	100	18	23	54	81	52	229
Garde à domicile		7	13	0	25	12	47	15	100	3	30	54	65	58	209
Accueil individuel payant		10	8	9	29	28	14	20	100	22	44	62	42	55	225
Accueil collectif (garderie, centre)		8	11	1	9	7	74	9	100	10	17	33	87	36	182
Ecole		34	9	1	1	19	70	8	100	10	6	38	87	13	153
autres		22	7	0	62	5	29	3	100	12	65	20	34	10	141
Ensemble		65	3	8	18	14	44	15	100	28	35	52	91	50	255

Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Enfant âgé de 3 mois à 3 ans où la mère est présente (et a répondu à mode de garde préféré).

Lecture : Les familles ont pu indiquer jusqu'à 7 raisons de non recours au mode de garde qu'elles auraient préféré, et entourer celle qu'elles jugeaient la plus importante (raison principale). Par exemple, lorsque le mode de garde qui aurait été préféré est la crèche, les raisons de non recours ne sont pas renseignées dans 5 % des cas. Parmi toutes les réponses invoquées, la raison principale n'est pas précisée dans 11 % des cas. La raison "coût modéré" représente 7 % des raisons principales indiquées par les familles. Si l'on considère toutes les raisons données par les familles, le "coût modéré" est cité par 18 % des familles.

- Lorsque la garde est assurée par une « **assistante maternelle agréée** », il y a seulement 6 % de non-réponses sur la raison de ce choix. Très peu de familles citent l'épanouissement de l'enfant, mais 28 % d'entre elles évoquent la qualité de l'accueil-intervenant. L'assistante maternelle est davantage choisie pour des raisons pratiques (28 % des raisons principales et 75 % des raisons évoquées) ou à cause de l'absence d'autre alternative (26 % des raisons principales et 40 % des raisons). Le coût modéré n'est que marginalement évoqué.
- Lorsque l'enfant est à la « **crèche** », il y a seulement 5 % de non-réponses. L'épanouissement de l'enfant est la raison la plus citée (44 % des familles la citent comme raison principale et 81 % l'évoquent parmi d'autres raisons), davantage que quand c'est une assistante maternelle agréée qui garde l'enfant. La qualité de l'accueil, mais aussi la raison pratique, sont elles-aussi particulièrement importantes dans le choix de ce mode de garde, même si elles sont moins citées que pour l'assistante maternelle. L'absence de solution alternative n'est citée que par 12 %, et le faible coût par 7 % des familles.
- Dans le cas d'une « **garde à domicile** », il y a seulement 7 % de non-réponses. L'épanouissement de l'enfant est cité comme raison principale par près d'une famille sur deux. Mais l'absence d'autre solution est aussi particulièrement mentionnée (25 % des cas), avant la raison pratique ou la qualité de l'accueil-intervenant.
- L'« **accueil individuel payant** » est particulièrement choisi pour une raison pratique et, nettement plus que dans le cas des autres modes de garde, en l'absence d'autre solution.
- C'est pour l'« **accueil collectif** » ou pour l'« **école** » que la raison d'épanouissement de l'enfant est la plus citée (74 %). L'aspect pratique de l'école est évoqué comme raison principale de recours par 19 % des familles.

Il apparaît ainsi que, si l'épanouissement de l'enfant est très souvent évoqué, c'est essentiellement dans les cas où le mode de garde est assuré par la mère, un accueil collectif, l'école, la crèche ou une garde à domicile. En ce qui concerne les assistantes maternelles, qu'elles soient agréées ou non, c'est essentiellement l'aspect pratique qui ressort ou encore l'absence d'alternative. Enfin, la garde par les assistantes maternelles, agréées ou non, sont des choix qui apparaissent particulièrement contraints (par l'absence d'alternative).

Mais la satisfaction des familles quant à l'organisation de la garde et le choix d'un mode de garde ne peuvent cependant pas être étudiés indépendamment de la situation relative à l'activité des mères. Afin de compléter l'étude des choix de conciliation, nous devons étudier simultanément les « choix » des familles en matière d'activité de la mère et du mode de garde employé. Nous présentons dans la section suivante les résultats d'une classification statistique des mères selon leurs choix d'activité et de recours aux services de garde, permettant de repérer six comportements types pour les mères étudiées. Les deux premières classes regroupent des mères en non-emploi, celles qui gardent leur enfant à plein temps et les autres. Les quatre autres classes regroupent des mères en emploi, mais qui se distinguent par leur mode de garde principal et la complexité de leur organisation. L'influence du mode de conciliation sur la satisfaction des familles est alors évaluée en contrôlant des caractéristiques familiales et des contraintes éventuelles pesant sur les choix.

3. PRÉSENTATION D'UNE TYPOLOGIE DES MODES D'ARTICULATION VIE FAMILIALE VIE PROFESSIONNELLE POUR LES MÈRES DE JEUNES ENFANTS

Dans cette section, nous présentons la typologie des mères selon leurs choix d'activité et de recours aux services de garde. Nous étudions ensuite les caractéristiques moyennes des familles (structure familiale, revenu, nombre d'enfants, zone géographique, *etc.*), de la mère (célibataire ou en couple, niveau d'éducation, âge, *etc.*) et de celles du père (emploi, salaire) dans chacune des classes ainsi identifiées afin d'apporter une première interprétation. Pour préciser la nature de ces choix et le rôle des contraintes auxquelles font face les mères, nous exploitons, d'une part, des informations concernant la proximité de la famille et la disponibilité du père, et d'autre part, les réponses aux questions sur les raisons du recours et la satisfaction quant à l'organisation de la garde pour les familles. Les coûts de garde et les montants d'aide reçus étant largement endogènes aux modes de garde retenus, ils n'ont pas été retenus comme variable active de la typologie mais sont présentés à titre illustratif. En fin de section, nous revenons sur la satisfaction des familles en évaluant le rôle du mode de conciliation ainsi que des caractéristiques des familles et des contraintes éventuelles qu'elles subissent.

Les variables retenues pour la classification sont celles qui décrivent les choix de conciliation entre vies professionnelle et familiale des mères d'enfants âgés de 3 mois à 3 ans :

- **Activité en cinq postes** : inactivité, chômage, congé parental, emploi à temps plein et emploi à temps partiel,

- **Modes de gardes** : mère seule ou accompagnée du père, père seul ou autre membre de la famille, assistante maternelle agréée, crèche, accueil collectif, accueil individuel payant, école, garde à domicile. Pour les trois premiers modes de garde, la taille de l'échantillon permet de distinguer les familles en fonction de la durée hebdomadaire de garde.

La typologie a été établie à partir d'une classification ascendante hiérarchique réalisée à la suite d'une méthode d'analyse en composantes multiples (ACM)¹⁹.

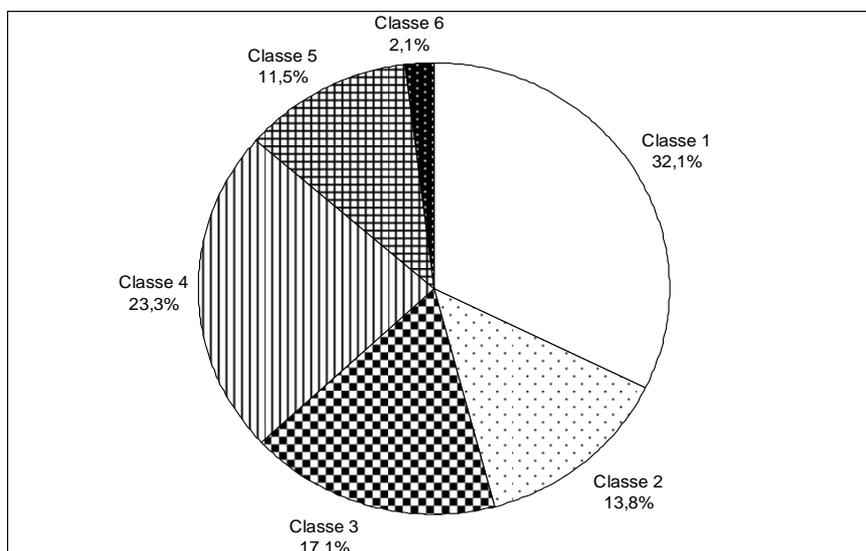
Nous avons retenu une typologie en six classes qui permet de distinguer les familles ayant recours à la garde à domicile de celles qui optent pour la crèche. Il nous semblait en effet important de séparer ces deux populations. Les classes sont de tailles relativement différentes, comme l'indique le graphique 5, et la sixième classe, isolant la garde à domicile, ne représente que 2,1 % des mères.

Bien que la classification statistique soit effectuée sans référence aux caractéristiques des familles, elle permet de repérer des différences sociales corrélées aux modes de conciliation adoptés. Pour résumer, les classes 1 et 2 regroupent les mères en non-emploi. Celles de la classe 1 sont plus jeunes et moins diplômées, plus souvent de nationalité étrangère, et gardent leur enfant toute la journée ou presque. Celles de la classe 2 sont plus âgées, un peu plus aisées, et sont plus souvent secondées pour la garde par leur conjoint ou un autre parent ou encore un centre d'accueil collectif. Les classes 3 à 6 regroupent des mères en emploi. Celles de la classe 3, plus diplômées et travaillant plus souvent à temps complet, recourent principalement aux crèches. Celles de la classe 4, moins diplômées en moyenne et plus modestes,

¹⁹ Voir annexe 3 pour une présentation des principaux résultats de l'analyse en composantes multiples et de la classification qui en découle.

partagent le plus souvent leur temps entre un emploi à temps partiel et la garde d'enfant à temps partiel. La classe 5 regroupe des mères qualifiées et travaillant le plus souvent à temps complet qui recourent à une assistante maternelle agréée. Enfin, la classe 6 est celle des mères, aisées et souvent cadres, ayant recours à une garde à domicile (voir tableau 4 et graphique 6).

Graphique 5
Répartition des effectifs des classes de la typologie



Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Mères avec enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

Les classes sont maintenant présentées plus en détail, tout d'abord en ce qui concerne les caractéristiques des mères, des familles et l'organisation de la garde ; et ensuite pour ce qui relève du ressenti des familles quant à leur organisation, et des raisons éventuelles d'un choix insatisfaisant.

Description des six modes de conciliation repérés et caractéristiques des familles par classe

- **La classe 1 est celle des mères qui gardent leur enfant pendant l'essentiel de la semaine (en moyenne 12 heures 10 par jour).** Cette classe regroupe presque toutes les **mères au chômage** mais aussi une partie des mères **inactives ou en congé parental**.

Dans cette classe, seule une faible part des mères au chômage (environ 5 % des mères de la classe) gardent leur enfant moins de 12 heures 30 par jour (11 heures 10 en moyenne) vraisemblablement à cause du temps nécessaire à la recherche d'emploi ou à la formation. Dans ce cas, le père ou un autre membre de la famille garde l'enfant, environ 1 heure 45 par jour en moyenne pour l'ensemble (environ 1 heure pour le père seul), mais cette garde complémentaire peut également être assurée par une assistante maternelle ou un mode d'accueil collectif (voir tableau 4).

➤ Ces familles sont dans la moyenne concernant le nombre d'enfants de 3 mois à 3 ans, mais il y a davantage de familles avec deux enfants ou plus, âgés de plus de 4 ans. La plupart des mères élevant seules leurs enfants sont dans cette classe. Les familles habitent plus

souvent dans des villes de taille moyenne et moins souvent dans des milieux ruraux (voir tableau 5).

➤ Ces familles sont particulièrement nombreuses (98 %) à déclarer avoir une organisation stable et ne jamais avoir de difficultés d'organisation, ce qui semble logique puisque c'est la mère qui garde son (ses) enfant(s) (voir tableau 5).

➤ Les mères de cette classe sont souvent jeunes (14,1 % d'entre elles ont entre 15 et 25 ans contre 10 % en moyenne) et elles ont 31 ans en moyenne. Elles sont nombreuses à être peu (BEPC-BEP-CAP) ou pas diplômées. Cette classe regroupe une part particulièrement forte de mères de nationalité étrangère (voir tableau 5).

➤ Il y a, davantage que dans les autres classes, absence de renseignements concernant l'activité du père (puisque'il y a une proportion importante de mères seules ou de pères au chômage). Quand le père travaille, il s'agit plus souvent qu'en moyenne de travail en équipe (trois-huit ou équivalent), avec des horaires flexibles dans une tranche définie par l'employeur, et les pères gagnent alors, plus souvent, moins que le Smic (voir tableau 5). Les familles de cette classe sont sur-représentées dans le premier et le deuxième quartile des niveaux de vie (voir tableau 5).

➤ Le coût brut mensuel par enfant de la garde est de 145 euros pour les 6 % de mères ayant recours à une garde onéreuse. Le coût net moyen pour ces familles n'est que faiblement inférieur au coût brut (94 euros). Seulement 21 % des familles de cette classe bénéficient de l'APE, ce qui peut s'expliquer par une moindre proximité à l'emploi de mères jeunes et inactives ou au chômage depuis trop longtemps pour avoir droit à l'APE. Les autres aides ne concernent quasiment aucune famille (voir tableau 5).

• **La classe 2** regroupe les **autres mères sans emploi qui gardent leur enfant une bonne partie de la journée** (11 h 15 en moyenne par jour) mais qui sont **secondées par le père, un autre parent ou des centres d'accueil collectif** (pour 40 % d'entre elles). Ces familles ne recourent ni aux modes d'accueil individuels ou à la garde à domicile, ni bien entendu aux crèches qui ne leur sont pas ouvertes.

➤ La plupart de ces familles ont au moins deux et souvent trois enfants de moins de 7 ans (le plus fréquemment, deux enfants sont âgés de moins de 3 ans et un, ou deux, ont entre 4 et 6 ans). Ce sont surtout des couples. Les familles de cette classe sont sur-représentées dans les villes moyennes. Une forte proportion de mères de cette classe déclare que la famille est proche.

➤ Bien que la mère garde son ou ses enfant(s) la plus grande partie de la semaine, les familles de cette classe disent rencontrer des difficultés d'organisation assez souvent, sans doute pour les périodes auxquelles la mère confie son(ses) enfant(s) à un parent ou un centre d'accueil.

➤ Les caractéristiques du travail des pères de cette classe sont relativement proches de celles de la moyenne de l'échantillon. Cependant, leurs salaires sont pour la plupart supérieurs à trois fois le Smic et ces familles ont le plus souvent un niveau de vie appartenant au deuxième quartile. C'est dans cette classe que le père garde le plus rarement son ou ses enfants seul (dans une famille sur deux seulement et en moyenne une demi-heure par jour pour les familles concernées).

➤ Pour les 38 % de mères de cette classe ayant recours à une garde onéreuse, le coût brut mensuel par enfant de la garde est de 61 euros et le coût net moyen de 40 euros. C'est dans cette classe que l'on trouve la plus forte proportion de familles qui perçoivent l'APE : 42 % contre 22,6 % en moyenne.

Tableau 4 : Taux de recours (en %) et durée moyenne de recours aux modes de garde par jour dans les familles utilisatrices selon la classe

Mode de garde non exclusifs	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Classe 6		Ensemble	
	Taux de recours	Durée*	Taux recours	Durée										
Mère seule ou mère et père	100,0	12h12	100,0	11h14	99,5	05h17	100,0	06h29	98,2	03h41	100,0	05h02	99,7	08h26
Mère seule	93,0	08h51	98,1	07h20	89,0	03h39	91,2	04h21	88,7	02h09	90,1	04h01	92,1	05h53
Mère et père	86,9	04h33	94,1	04h17	86,8	02h19	89,0	02h49	90,4	01h52	89,5	01h35	88,8	03h21
Parent autre que la mère	5,3	01h42	72,1	00h53	58,2	01h44	78,9	04h00	59,7	01h08	30,8	01h28	47,5	02h21
Père	3,2	00h54	52,3	00h31	50,7	01h08	58,8	02h11	52,7	00h52	28,1	00h50	37,3	01h21
Autre parent	3,4	01h51	32,6	01h07	19,6	02h13	44,0	04h15	14,4	01h30	14,5	01h31	21,2	02h53
Assistante maternelle agréée	1,6	05h14	4,5	03h28	3,9	05h22	46,7	04h16	97,8	08h11	8,5	05h16	24,2	06h08
Accueil collectif	3,2	01h38	39,4	01h08	3,8	01h58	7,0	01h27	5,5	03h19	12,2	01h09	9,6	01h26
Accueil individuel	0,0	0	0,0	0	37,0	03h52	0,6	01h30	0,0	0	2,1	02h24	6,5	03h49
Crèche	1,3	05h27	0,0	0	65,7	06h46	1,5	03h24	0,0	0	11,5	02h45	12,3	06h33
Ecole	0,0	0	0,0	0	0,5	03h33	23,9	02h42	0,0	0	3,4	04h00	5,7	02h44
Garde à domicile	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	100,0	05h54	2,1	05h54

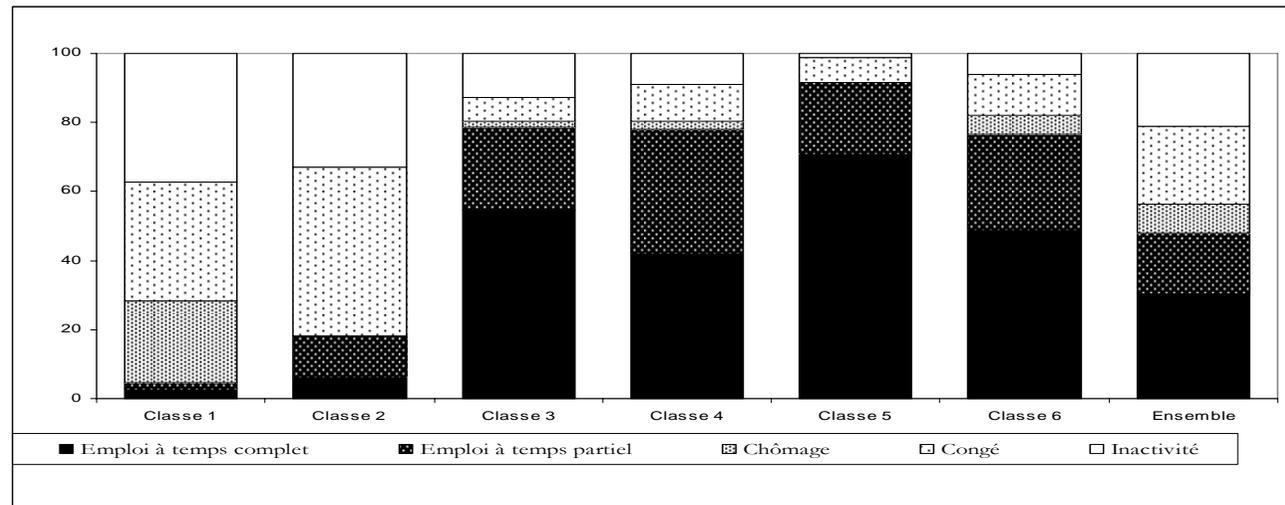
* La durée moyenne est calculée sur l'ensemble des familles ayant recours au mode de garde

Source : Enquête modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, Drees 2002.

Champ : familles ayant au moins un enfant âgé entre 3 mois et 3 ans et où la mère est présente.

Lecture : dans 93% des familles de la classe 1, la mère garde seule son (ses) enfant(s) âgé(s) entre 3 mois et 3 ans une partie de la semaine. La durée moyenne de garde par la mère seule dans ces familles est de 12h12 par jour (entre 8h30 et 20h30, du lundi au vendredi).

Graphique 6 : Activité des mères par classe



Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Mères avec enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

- **La classe 3** regroupe des mères qui ont recours principalement aux **crèches** (pour 66 % d'entre elles) et aux **modes d'accueil individuels** (pour 37 % d'entre elles), et qui sont temporairement aidées par le père ou un autre parent. Elles gardent leurs enfants une partie de la journée (un peu plus de 5 heures par jour en moyenne). Ce sont des **femmes en emploi, principalement à temps complet**.

- La plupart de ces mères n'ont qu'un seul enfant concerné par la garde et l'élève seule ou en couple. Les familles de cette classe sont sur-représentées à Paris et dans les grandes villes et elles sont moins nombreuses que la moyenne à dire que leur famille est proche.

- Bien que les mères travaillent le plus souvent à temps complet, les familles de la classe 3 déclarent n'avoir que rarement des difficultés d'organisation, ce qui peut apparaître comme un atout de la garde en crèche.

- Les mères de cette classe sont plus nombreuses qu'en moyenne à avoir plus de 40 ans. Une part importante (près de 40 %) des mères de cette classe a un diplôme niveau bac+2 et elles sont nombreuses à occuper un emploi de cadre ou une profession intermédiaire. Plus d'un quart de celles qui sont à temps partiel déclarent que c'est de manière contrainte. Une proportion importante des mères de cette classe sont salariées du public. Leurs horaires sont plutôt les mêmes tous les jours et le rythme du travail est plutôt régulier. Le salaire moyen des mères en emploi de cette classe est plus souvent compris entre une fois et demie et trois fois le Smic (1 301,5 euros en moyenne, contre 1 152 euros pour l'ensemble des mères en emploi) et on peut notamment remarquer que leurs salaires pour des emplois à temps partiel sont relativement élevés.

- La part des pères qui travaillent à horaires fixes ou qui peuvent décider de leurs horaires est particulièrement importante dans cette classe. Le plus souvent, les pères de cette classe touchent un salaire supérieur à trois fois le Smic. Par ailleurs, bien que les cas soient très rares, il y a dans cette classe certains pères qui ont choisi le temps partiel pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Les familles de cette classe appartiennent le plus souvent au quatrième quartile des niveaux de vie.

- 90 % des familles de cette classe payent pour la garde de leur enfant et supportent alors en moyenne un coût brut mensuel moyen par enfant de 208 euros, et un coût net mensuel moyen de 179 euros. Notons que dans le cas de la garde en crèche, il existe une aide indirecte, versée aux établissements qui tarifient en fonction du revenu des parents, qui n'est pas prise en compte dans cette étude (voir Caussat, Le Minez et Pucci [2003], encadré 1 pages 68-69, pour une présentation des aides à la garde de jeunes enfants jusqu'au 1^{er} janvier 2004, avant la mise en place de la PAJE). La seule différence entre le coût net et le coût brut évalués ici provient alors des réductions fiscales qui ne permettent jamais d'annuler complètement le reste à charge pour les familles. 30 % de ces familles bénéficient de réductions d'impôt (contre 18,3 % en moyenne), et très peu touchent une aide spécifique pour la garde.

- **La classe 4** est principalement constituée de **mères travaillant à temps partiel, et gardant également leur enfant à temps partiel** : il y a 46 % de mères en emploi qui travaillent à temps partiel alors qu'elles ne représentent que 37 % de l'ensemble des mères en emploi de l'échantillon. Il y a également une proportion supérieure à la moyenne de mères travaillant à temps complet et gardant leur enfant quelques heures (moins de 3 heures) par jour. **Le reste de la semaine**, l'enfant est souvent gardé par une **assistante maternelle** (pour plus de 4 heures par jour en moyenne) ou bien va à **l'école** (presque tous les enfants de moins de 3 ans allant à l'école sont regroupés dans cette classe, et vont à l'école environ 3 heures par jour).

- La plupart de ces mères n'ont qu'un seul enfant de moins de 7 ans et vivent en couple ou dans une famille complexe. Les familles de cette classe vivent surtout dans les zones rurales et une forte proportion d'entre elles déclare que la famille est proche.
 - Les mères de cette classe ne déclarent pas spécialement qu'elles ont des difficultés d'organisation. Pourtant, c'est dans cette classe que les familles déclarent le plus souvent que le mode d'organisation est variable d'une semaine à l'autre (26 % contre 12 % en moyenne).
 - Les mères de cette classe sont faiblement diplômées et occupent plus souvent qu'en moyenne des professions d'employées et d'ouvrières. C'est dans cette classe que la proportion de mères à temps partiel contraint est la plus élevée (27 % des personnes travaillant à temps partiel déclarent que c'est de manière contrainte). Elles ont aussi plus souvent des horaires irréguliers ou cycliques qui leur sont imposés, et c'est dans cette classe que la proportion de mères travaillant plus de 5 jours par semaine est la plus élevée. Le salaire moyen des mères de cette classe est plus souvent inférieur au Smic (1 015 euros en moyenne). Plus précisément, 69 % des mères travaillant à temps complet gagnent moins de une fois et demie le Smic alors qu'elles sont 59,5 % en moyenne. Quant aux mères travaillant à temps partiel, elles sont 62 % à gagner moins que le Smic contre 49 % en moyenne. C'est aussi dans cette classe que l'on trouve une forte proportion de mères déclarant qu'elles travaillent à temps partiel, en partie pour s'occuper de leurs enfants.
 - C'est dans cette classe qu'il y a la plus forte proportion de pères qui sont inactifs ou en congés. Parmi les pères qui travaillent, c'est plus souvent dans cette classe qu'ils travaillent moins de 5 jours par semaine, ou avec des horaires alternants, et leur salaire moyen est le plus souvent inférieur à une fois et demie le Smic. Certains pères de cette classe ont opté pour le temps partiel afin de s'occuper de leur(s) enfant(s). C'est dans cette classe que le père est le plus présent auprès de son (ses) enfant(s) : dans plus de la moitié des familles, ils gardent son (ses) enfant(s) seul durant environ 2 heures par jour. Ces familles sont sur-représentées dans le troisième quartile des niveaux de vie.
 - Parmi les 56 % de mères de cette classe qui ont recours à une garde onéreuse, seulement 48 % ont un reste à charge pour la garde de leur jeune enfant une fois prises en compte les aides familiales et fiscales. Pour les familles qui supportent un coût net, ce dernier est le plus faible des quatre classes dans lesquelles les mères travaillent : il s'élève à 81 euros seulement pour un coût brut de 178 euros. Cela est lié à la détermination du complément d'AFEAMA qui recouvre entièrement le salaire net des assistantes maternelles si ce dernier est peu élevé²⁰, et ce quel que soit le revenu des parents. 22 % des familles de cette classe bénéficient de réductions fiscales. Les parts de bénéficiaires de l'APE, mais la part des bénéficiaires d'une aide à la garde (en particulier l'AFEAMA) est particulièrement élevée (40 %).
- **La classe 5** est celle des enfants gardés principalement par **une assistante maternelle** (98 % des familles de cette classe y a recours pour environ 8 heures par jour) et pour lesquels **la mère** prend le relais (pour moins de 4 heures par jour en moyenne), parfois aidée par le père ou un autre parent qui garde l'enfant en moyenne 1 heure par jour. **La majorité de ces femmes travaillent à temps complet** (seulement 22 % travaillent à temps partiel contre 37 % en moyenne).

²⁰ En 2002, le complément d'AFEAMA couvre entièrement le salaire net de l'assistante maternelle agréée si celui-ci est inférieur à 131 euros par mois, soit 5,7 fois le Smic par semaine, ce qui correspond à des durées de garde relativement courtes.

➤ La plupart de ces mères n'ont qu'un seul enfant concerné par la garde (parfois deux enfants si l'on tient compte des enfants de moins de 3 mois). La part des couples y est particulièrement importante. On trouve davantage de familles de ce profil dans les zones rurales et un peu moins dans les villes moyennes. La plupart des mères sont de nationalité française. Une proportion plus faible qu'en moyenne déclare que la famille est proche.

➤ Bien que la majorité des mères travaillent à temps complet, elles déclarent un peu plus qu'en moyenne n'avoir que rarement des problèmes d'organisation. C'est dans cette classe que les difficultés éventuelles d'organisation sont le plus souvent liées au temps de travail des parents.

➤ Une part importante des mères a le bac ou un diplôme niveau bac+2 et elles occupent dans une proportion importante des professions intermédiaires ou de cadres. La part des mères occupant un emploi public y est particulièrement élevée. Celles qui travaillent à temps partiel l'ont choisi et l'ont fait le plus souvent pour garder leurs enfants. Leurs horaires sont le plus souvent réguliers ou, s'ils sont irréguliers, c'est en général de leur initiative, et une proportion importante travaille moins de cinq jours par semaine. Le salaire moyen des mères dans cette classe est plus souvent compris entre un et trois Smic (1 426 euros en moyenne), ce qui est dû notamment aux salaires élevés des mères travaillant à temps partiel : 81 % d'entre elles gagnent entre une et trois fois le Smic, alors qu'elles ne sont que 50 % des mères travaillant à temps partiel sur l'ensemble de l'échantillon.

➤ Les horaires des pères de cette classe sont davantage que dans l'ensemble différents tous les jours. Ils travaillent davantage que la moyenne à temps complet et perçoivent le plus souvent un salaire supérieur à une fois et demie le Smic. Toutefois, certains pères ont choisi de travailler à temps partiel pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Le niveau de vie de ces familles est plutôt dans le troisième ou le quatrième quartile.

➤ 99 % des mères de cette classe ont recours à une garde onéreuse. Le coût net moyen de la garde qu'elles supportent est proche de celui supporté par les mères de la classe 3, et qui recourent principalement aux crèches (198 euros par mois) mais le coût brut est en revanche beaucoup plus important (350 euros contre 208 euros dans la classe 3) : cela tient en partie au fait que l'on ne tient pas compte de l'aide indirectement versée aux familles qui mettent leur(s) enfant(s) à la crèche et paient en fonction de leur revenu. Seulement 14 % des familles perçoivent une APE mais elles sont nombreuses à bénéficier de réductions d'impôt (45 %) et d'autres aides (16 %) et ce sont les plus concernées par les aides à la garde, qui sont perçues par 80 % des familles de cette classe.

• Enfin la **sixième classe** distingue les mères recourant à la **garde à domicile**. Elles gardent elles-mêmes leur enfant, le plus souvent moins de 3 heures par jour, mais aussi dans des proportions supérieures à la moyenne entre 3 et 10 heures par jour (la part des mères travaillant à temps partiel dans cette classe est de 36 %). Les enfants passent parfois une partie de leur semaine dans une crèche ou un autre mode d'accueil collectif.

➤ Ces familles sont dans la moyenne concernant le nombre d'enfants de moins de 7 ans mais ont plus souvent que la moyenne deux enfants de moins de 3 ans. La plupart des mères de cette classe ont entre 30 et 35 ans. C'est dans cette classe que le nombre d'intervenants par enfant est le plus important, ce qui confirme la complexité d'organisation de la garde. Cette classe comprend principalement des mères élevant seules un ou deux enfants et des couples avec 3 enfants ou plus et qui le plus souvent ne déclarent pas que la famille est proche.

➤ Alors qu'on pourrait penser que la garde à domicile « facilite la vie » des parents qui peuvent la financer, ce schéma ne correspond qu'à une partie des familles de la classe 6. Les familles de la classe 6 présentent en effet deux cas polaires : elles sont à la fois plus nom-

breuses à déclarer avoir rarement des difficultés d'organisation (41 % contre 21 % en moyenne) et à dire qu'elles en rencontrent très souvent (11 % contre 3 % en moyenne).

➤ Les mères de cette classe vivent essentiellement à Paris, sont de nationalité française et ont plus souvent un diplôme au moins niveau bac+2. Une proportion importante des mères sont des cadres supérieurs ou des professions intermédiaires supérieures, et peu d'entre elles sont salariées du public. Celles qui sont à temps partiel déclarent plus souvent que la moyenne qu'il s'agit d'un libre choix mais pas toujours pour garder leur(s) enfant(s). Leurs horaires sont le plus souvent réguliers ou, s'ils sont irréguliers, c'est en général de leur initiative. Cette classe regroupe comme on pouvait s'y attendre les mères qui ont les plus hauts revenus : leur salaire s'élève à 2 139 euros en moyenne. Près d'un quart d'entre elles gagnent plus de trois fois le Smic alors qu'elles ne sont que 3 % en moyenne (si on se limite aux mères travaillant à temps partiel, 5,5 % gagnent plus de trois fois le Smic contre seulement 0,7 % en moyenne). Seulement 27 % des mères de cette classe gagnent moins de une fois et demie le Smic, alors que sur l'ensemble des mères qui ont déclaré leur salaire, cette part s'élève à 65 %.

➤ Dans les familles de cette classe, les pères travaillent plus souvent à temps complet et à horaires fixes ou variables selon les jours (pas en équipe). Leur salaire est plus souvent supérieur à trois fois le Smic. Comme on pouvait s'y attendre, ces familles sont sur-représentées dans le quatrième quartile des niveaux de vie.

➤ Le coût brut mensuel de la garde onéreuse s'élève en moyenne, pour celles qui y ont recours (98 % des familles), à 718 euros²¹, mais l'aide reçue par ces familles est importante et le coût net est de 556 euros, ce qui reste malgré tout très au-dessus du coût supporté par les familles ayant opté pour d'autres modes de garde. Seulement 19 % des familles perçoivent une APE mais elles sont nombreuses à bénéficier d'aides à la garde (82 %) et d'autres aides (13 %) et ce sont les plus concernées par les réductions d'impôts (69 %).

Cette typologie en six classes témoigne d'une grande diversité des modes de conciliation des familles, devant combiner parfois plusieurs modes de garde pour leurs jeunes enfants en âge préscolaire, et les articuler avec leur activité. Elle confirme qu'une simple distinction entre les mères qui ne travaillent pas et gardent leur(s) enfant(s), et les mères qui travaillent et ont recours à un mode de garde payant ou à un mode de garde informel est insuffisante pour rendre compte des situations des mères en France. En effet, les deux premières classes, regroupant des mères en non-emploi, se différencient très nettement par les caractéristiques des familles : la première classe regroupe des mères, très peu diplômées, souvent seules, plus défavorisées, gardant ses enfants toute la journée, alors que la deuxième classe regroupe des mères, en couple, souvent plus diplômées, et qui bénéficient plus fréquemment de l'APE²².

²¹ Blanpain (2005) indique que le coût brut moyen de la garde lorsque le mode de garde principal est la garde à domicile s'élève à environ 1 000 euros par mois et par enfant. Ici, si la classe 6 regroupe toutes les familles ayant recours à une garde à domicile, ce mode de garde ne représente pas toujours le mode principal (la durée de garde par la mère dans cette classe est de 25 heures en moyenne par semaine).

²² Comme le souligne Mahieu (2005b), même si l'APE est plus attractive pour les mères peu diplômées en raison de son caractère forfaitaire, les mères les moins qualifiées vérifient moins souvent les conditions d'activité antérieures exigées : soit parce qu'elles sont très jeunes et n'ont pas réellement commencé leur carrière professionnelle, soit parce que la faiblesse de leurs qualifications les a empêchées de travailler suffisamment pour vérifier ces critères d'activité antérieure. Voir aussi Marc (2004) pour une étude des facteurs explicatifs (y compris la situation professionnelle d'ensemble) du retrait d'activité dans le cadre de l'APE de rang 2 à taux plein.

Ensuite, les quatre autres classes, regroupant des mères qui travaillent, et qui recourent à titre principal aux différents modes de garde (assistante maternelle agréée à plein temps ou à mi temps, crèches, garde à domicile) se distinguent elles aussi par les caractéristiques individuelles et professionnelles des mères, mais aussi par celles des familles (revenu de la famille, nombre d'enfants, localité et activité du père).

Tableau 5 : Caractéristiques familiales selon la classe

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Moyenne
Nb enfants de moins de 7 ans							
un	43,3 --	27,6 --	62,6 +++	55,9 +++	63,3 +++	46,0	49,7
deux	43,9 ++	54,6 +++	30,9 --	37,0	32,1 --	40,6	40,1
3 et plus	12,8 ++	17,8 +++	6,5 --	7,2 --	4,6 --	13,4	10,2
Enfant de moins de 3 mois							
Présence	1,0	1,6	2,4	1,6	3,1 +	0,0	1,7
Nombre d'enfants de 3 mois à 3 ans							
Un	90,7	88,7 --	95,2 ++	91,7	97,4 +++	87,2	92,1
Deux et plus	9,3	11,3 ++	4,8 --	8,4	2,6 --	12,8	7,9
Nombre d'enfants entre 4 et 6 ans							
aucun	49,9 --	34,8 --	65,6 +++	61,8 +++	65,0 +++	53,2	55,1
un	39,0	51,0 +++	29,6 --	32,7 -	30,9 -	36,1	36,6
deux et plus	11,2 +++	14,2 +++	4,8 --	5,4 --	4,1 --	10,7	8,3
Nombre d'enfants de plus de 6 ans							
aucun	70,0 --	76,2	83,4 ++	83,7 +++	92,3 +++	75,0	79,0
un	17,8 +++	14,6	12,9	11,3	5,8 --	15,3	13,6
deux et plus	12,2 +++	9,3	3,8 --	5,0 --	1,9 --	9,7	7,4
Structure familiale							
Famille monoparentale	9,3 +++	4,4	7,0	3,7 --	2,1 --	10,6	6,1
Couple	87,6 --	92,9	91,3	90,5	96,2 +++	89,5	90,7
Famille complexe	3,1	2,7	1,8	5,8 +++	1,8	0,0	3,2
Zone d'habitation							
Paris	18,8	13,3 --	35,6 +++	9,6 --	22,1	46,6 +++	19,7
grandes villes	23,2	25,2	27,4 ++	16,5 --	21,3	24,4	22,4
villes moyennes	37,6 +	41,9 ++	26,7 --	37,2	28,1 --	15,4 --	34,7
rural	19,7 --	19,7	10,0 --	36,7 +++	28,6 ++	13,6	22,9
Proximité de la famille	73,8	79,0 ++	65,6 --	79,2 +++	65,4 --	66,2	73,2
Variabilité de l'organisation des modes d'accueil sur une semaine*							
Orga à peu près stable	98,1 +++	89,3	84,6	73,3 --	86,7	92,7	87,4
Orga variable	1,9 --	7,9 --	13,4	26,2 +++	13,0	7,3	11,8
Difficultés d'orga rencontrées pour la garde des enfants sur une semaine*							
Très souvent	3,1	2,4	5,0 +	2,8	1,4	10,6 ++	3,2
Assez souvent	5,1 --	14,1 +++	8,7	5,3	4,3	4,0	6,9
Rarement	11,4 --	21,9	34,3 +++	21,9	24,9	40,9 +++	21,4
Jamais	79,9 +++	61,3 --	51,5 --	67,4	65,4	40,9 --	67,1

Note : +, ++, +++ (resp. -, --, ---) signifie que la proportion de la modalité correspondante est significativement plus grande (resp. plus faible) dans cette classe que dans toutes les autres classes au seuil de 10%, 5% et 1%.

Note : * se réfère à une réponse positive pour au moins un des enfants

Tableau 5 : Caractéristiques familiales selon la classe (suite)

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Moyenne
Age de la mère							
15 à moins de 25 ans	14,1 +++	8,9	7,8	10,0	4,8 --	0,0 --	10,0
25 à moins de 30 ans	27,4	21,2 --	28,6	29,7	26,2	10,2 --	26,8
30 à moins de 35 ans	33,6 --	39,2	34,5	36,7	44,7 ++	60,6 +++	37,1
35 à moins de 40 ans	18,5	25,3 ++	19,5	16,8	18,9	19,9	19,3
40 à moins de 65 ans	6,4	5,4	9,6 ++	7,0	5,5	9,3	6,9
Diplôme de la mère							
Sans diplôme	21,3 +++	13,2	4,2 --	8,4 --	0,8 --	3,1	11,5
CEP-BEPC-CAP-BEP	41,0 +++	35,0	22,6 --	35,3 +	11,3 --	4,1 --	31,5
BAC	15,9 -	18,0	18,1	21,9 +	22,4	5,1 --	18,5
BAC+2	9,2 --	13,5	16,6 +	12,4	21,3 +++	18,3	13,4
Supérieur à BAC+2	12,2 --	19,2 --	38,6 +++	22,1	43,9 +++	69,4 +++	24,8
Nationalité de la mère							
française	80,7 --	85,0	83,7	90,0 ++	98,2 +++	98,1 ++	86,3
autre	18,2 +++	13,9	16,1 +	8,6 --	1,6 --	0,0 --	12,7
CS de la mère**							
Agr., artisans, commerçants et chef d'entreprise	3,2	12,7 +++	2,9	3,8	1,5 -	0,0	3,4
Cadres et prof. Interm. Supérieures	3,8	2,8 -	16,9 +++	4,7 --	14,6 +	35,6 +++	11,2
Professions intermédiaires	27,3	20,3 -	35,5	26,4 --	43,8 +++	41,2	33,0
Employés	55,3	57,8 +	39,7 --	55,3 +++	34,9 --	16,6 --	45,3
Ouvriers	10,5	6,4	5,0	9,9 ++	5,3	6,6	7,2
Temps partiel de la mère							
Contraint (parmi act)**	24,2 +++	5,6	8,0	12,5 +++	0,7 --	1,0	8,3
Choisi (parmi act)**	11,3 --	58,5 +++	22,5 --	33,5 +++	21,7 --	35,1	28,5
Part du temps partiel contraint dans TP***	68,1 +++	8,8 -	26,2	27,1 +	3,1 --	2,9	22,5
Choix de la mère de travailler à TP pour s'occuper des enfants***							
Non renseigné	68,1 +++	8,8 -	28,2	27,8 +	5,9 --	2,9 -	23,6
oui, essentiellement	31,9 --	81,2 ++	59,9	59,6 -	82,3 +++	79,8	64,5
oui, en partie	0,0	1,2	4,5	7,1	5,9	3,3	5,4
non, pour d'autres raisons	0,0	8,8	7,5	5,5	5,9	14,0	6,4
Salariée du public**	11,4 -	19,8	34,1 +	29,5	32,7	15,5 -	29,9
Nombre de jours de travail hebdomadaire de la mère**							
non renseigné	30,2	49,8 +++	19,6	29,0 +++	12,9 --	8,5 -	23,2
Moins de 5 jours	8,9 --	27,1	27,6	24,9	34,4 ++	27,3	27,4
5 jours	48,6	13,4 --	47,1	39,5 -	48,9 +	58,6 +	43,3
Plus de 5 jours	12,3	9,7	5,8	6,7	3,8	5,6	6,1
Horaires de travail de la mère**							
non renseigné	0,0	3,0 +++	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Les mêmes tous les jours	66,2	40,3 --	65,5	52,6 --	77,6 +++	70,1	62,1
Alternants	17,4	18,85 ++	6,93 -	14,1 +++	3,56 --	7,59	9,9
Différents d'un jour à l'autre	16,3	37,8	27,6	33,3 +++	18,8 --	22,3	27,8
Flexibilité des horaires de travail de la mère**							
oui, comme elle le souhaite	24,4	27,9	19,4 -	23,6	25,6	35,9	23,5
oui, dans une tranche définie	46,0 ++	14,8 -	33,5 +++	20,9 --	26,8	29,7	26,5
non, ils sont imposés	29,6 --	57,3	47,1	55,4 ++	47,6	34,4 -	50,0
Régularité dans le nombre d'heures de travail quotidiennes, hebdomadaires et nb de jours**							
Régulier	36,5 -	30,7 --	58,3 +	48,2 --	63,3 +++	59,7	53,5
Cyclique	0,0	3,9	1,7 --	6,8 +++	3,0	3,7	4,1
Irrégulier	63,5 ++	65,4 +++	40,0	45,0	33,7 --	36,6	42,5
Salaire de la mère**							
Non renseigné	39,4 +++	29,4 +++	8,2 -	11,6	5,4 --	11,2	11,0
<1 SMIC	22,1	47,7 +++	22,4 -	36,0 +++	14,1 --	7,9 --	26,6
entre 1 et 1,5 SMIC	11,2 --	16,0 --	29,8	32,0	40,2 +++	16,6 -	31,2
entre 1,5 et 3 SMIC	18,3	6,9 --	36,2 +++	19,5 --	37,5 +++	42,7 +	28,2
plus de 3 SMIC	9,0 +	0,0	3,5	1,0 --	2,8	21,7 +++	3,0

Note : +, ++, +++ (resp. -, --, ---) signifie que la proportion de la modalité correspondante est significativement plus grande (resp. plus faible) dans cette classe que dans toutes les autres classes au seuil de 10%, 5% et 1%.

Note : ** parmi les mères qui travaillent

Tableau 5 : Caractéristiques familiales selon la classe (suite)

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Moyenne
Activité du père^o							
Non renseigné	2,1 +++	0,6	0,5	1,2	0,0	0,0	1,1
Temps plein	83,4 -	84,2	87,2	86,5	94,2 +++	96,7 +	86,5
Temps partiel	2,3	2,6	3,7	3,0	1,5	3,3	2,7
Chômage	9,6 ++	9,5	7,4	5,2 -	3,0 -	0,0	7,2
Inactivité, congés	2,7	3,2	1,2	4,1 ++	1,3	0,0	2,6
Nombre de jours de travail du père^{oo}							
Non renseigné	15,9	17,9	19,1	20,7	17,3	19,4	18,2
moins de 5 jours	6,1 -	9,6	6,8	10,6 ++	7,9	3,6	8,0
5 jours	66,9	60,3	64,6	58,0 -	69,0 -	64,0	63,7
plus de 5 jours	11,1	12,2	9,5	10,7	5,8	13,1	10,2
Horaires de travail du père^{oo}							
Les mêmes tous les jours	61,6	62,5	67,2 ++	55,9 -	58,9	67,1	61,1
Alternants	15,0 +++	11,8	5,5 ---	14,1 +	7,8 -	0,0 -	11,4
Différents d'un jour à l'autre	23,5 -	25,6	27,3	29,8	33,3 ++	32,9 ++	27,4
Flexibilité des horaires de travail du père^{oo}							
non, ils sont imposés	26,2 -	29,0	29,1	27,7	37,3 +++	44,5 ++	29,3
oui, comme il le souhaite	11,2 ---	14,6	17,7	15,2	21,3 ++	21,1	15,3
oui, dans une tranche définie	62,5 +++	56,5	53,2	56,9	41,4 ---	34,4 -	55,3
Salaire du père^{oo}							
Non renseigné	9,8	12,8	8,4	11,7	5,9 -	22,9 +	10,2
<1 SMIC	13,6 +++	7,0 -	10,1	13,0 +	4,3 ---	0,0 -	10,4
entre 1 et 1,5 SMIC	37,7 ++	31,7	33,1	36,7	22,4 ---	4,7 ---	33,1
entre 1,5 et 3 SMIC	33,1 -	35,1	35,6	34,2	52,8 +++	43,0	36,9
plus de 3 SMIC	5,7 ---	13,3 ++	12,8 ++	4,4 ---	14,6 +++	29,5 +++	9,4
Choix du père de travailler à TP pour s'occuper des enfants^{ooo}							
Non renseigné	78,4	57,5	41,0	66,5	0,0 -	100,0	58,8
oui, essentiellement	0,0 -	0,0	32,1	24,4	59,5 +	0,0	18,1
oui, en partie	0,0	0,0	13,2	0,0	24,9	0,0	4,8
non, pour d'autres raisons	21,7	42,5	13,7	9,1	15,6	0,0	18,3
Niveau de vie de la famille							
premier quartile	43,5 +++	27,7	13,6 ---	18,6 ---	4,3 ---	1,9 ---	25,0
deuxième quartile	32,0 +++	33,1 +++	22,3	22,2	9,1 ---	4,8 ---	25,0
troisième quartile	12,7 ---	21,9	27,7	38,2 +++	34,6 +++	12,6 -	25,0
quatrième quartile	11,9 ---	17,3 ---	36,5 +++	21,0 -	52,0 +++	80,7 +++	25,0
Aides financières pour la garde							
APE	20,7	41,8 +++	16,1 -	23,2	13,8 -	19,4	22,6
AFEAMA	2,3 ---	4,4 ---	5,0 ---	40,5 +++	80,3 +++	11,1	21,1
AGED	0,0 ---	0,0 -	1,6	0,1 ---	0,0 -	71,4 +++	1,8
Réduction d'impôt	2,8 ---	3,7 ---	30,3 +++	22,0 ++	44,9 +++	68,9 +++	18,3
Autres aides	1,6 ---	4,8	14,1 +++	6,4	15,6 +++	13,2	7,2
Coût brut de la garde							
Proportion qui ont des coûts	5,6 ---	38,3 ---	89,9 +++	56,3	99,2 +++	97,9 +++	49,1
Moyenne (si coût>0)	144,6 ---	61,3 ---	208,5 ---	177,6 ---	350,2 +++	718,1 +++	235,9
Coût net de la garde							
Proportion qui ont des coûts	5,6 ---	38,3 ---	89,8 +++	47,7	99,0 +++	97,9 +++	47,1
Moyenne (si coût>0)	93,9 -	40,1 ---	178,9 ++	81,4 ---	198,0 +++	556,1 +++	157,8
Satisfaction par rapport à l'organisation actuelle							
Tout à fait	79,6 +++	72,1	71,1	71,4	68,9	55,2 -	73,4
Plutôt	6,1 ---	11,6	13,9 ++	9,1	15,0 ++	19,7 +	10,2
Plutôt pas	5,0 -	8,1	5,1	8,8	10,0	23,9 +++	7,3
Pas du tout	2,3 ---	4,9	8,6 ++	8,6 +++	5,0	4,6	5,7

Note : +, ++, +++ (resp. -, --, ---) signifie que la proportion de la modalité correspondante est significativement plus grande (resp. plus faible) dans cette classe que dans toutes les autres classes au seuil de 10%, 5% et 1%.

Note : ^o parmi les familles où le père est présent

Note : ^{oo} parmi les familles où le père travaille

Note : ^{ooo} parmi les familles où le père travaille à temps partiel

Le nombre d'enfants dans la famille paraît déterminant dans les choix des familles, mais est loin de suffire à rendre compte des « choix » concernant l'activité de la mère et les modes de garde utilisés. En effet, même si une proportion importante de mères ayant deux enfants de moins de 7 ans ne travaille pas et s'occupe de leurs enfants (classes 1 et 2), on trouve aussi une proportion non négligeable de mères ayant deux enfants qui travaillent à temps partiel et doivent trouver divers modes de garde pour les enfants (classe 4), ou travaillent à temps complet en recourant par exemple à la garde à domicile (classe 6). Le niveau d'étude, les conditions de travail de la mère, mais aussi celles du père et sa disponibilité, ainsi que le niveau de vie des familles²³ ou la localité géographique, influent sur les modes de conciliation adoptés par les familles²⁴. Alors que le recours à la crèche et la garde à domicile s'observent principalement à Paris ou dans les grandes villes, le recours à une assistante maternelle est plus répandu dans les milieux ruraux. En effet, les accueils collectifs sont davantage implantés dans les zones urbaines et dans les communes riches, puisque depuis la décentralisation, 30 % des dépenses restent à la charge des collectivités locales (Périer, 2003). Ainsi la disponibilité géographique des modes de garde conduit les familles à recourir à la garde en crèche dans les zones urbaines, ou à défaut la garde à domicile, alors que dans le monde rural, la garde par la mère (avec ou sans APE) ou par une assistante maternelle agréée sont venues combler une partie de la demande insatisfaite par les crèches.

Il est intéressant de comparer le temps de garde des enfants par la mère seule et par le père seul (voir tableau 4). On peut alors souligner la faible présence du père seul auprès des enfants. En effet, il garde ses enfants pendant une durée toujours inférieure à celle de la mère seule. C'est dans la classe 4, où les mères travaillent à temps partiel et recourent à une assistante maternelle agréée à temps partiel également, que le père est présent le plus longtemps, mais uniquement 2 heures 10 en moyenne par jour (contre 4 heures 20 pour la mère seule). C'est en effet dans cette classe que les pères travaillent plus souvent moins de cinq jours par semaine, et fréquemment avec des horaires alternants. Ces résultats indiquent très clairement que la garde des enfants repose, aujourd'hui encore, essentiellement sur la mère (voir Fagnani et Letablier, 2003 b).

Alors que le travail à temps partiel est mis en avant comme permettant de faciliter la conciliation entre travail et famille pour les mères, on constate que la situation est très inégale selon les mères. C'est dans la classe 4 qu'il y a le plus de mères qui travaillent à temps partiel, et c'est aussi dans cette classe que le temps partiel contraint est le plus répandu, les conditions d'emplois des mères les plus difficiles (avec des horaires davantage alternants, imposés, irréguliers et des salaires plus faibles) et l'organisation des modes d'accueil la plus variable. En revanche, les mères des classes 3, 5 et 6, qui comportent elles-aussi des femmes travaillant à temps partiel, se distinguent par un nombre d'intervenants auprès des enfants plus faible, une organisation plus stable, des conditions d'emplois meilleures ainsi qu'un niveau d'étude et un niveau de vie plus élevés. Ces distinctions laissent penser que le temps partiel ne permet pas toujours de faciliter la conciliation des familles. Par exemple, lorsqu'il est contraint, associé à des horaires atypiques ou irréguliers, et qu'il procure un salaire faible, le temps partiel ne laisse pas la possibilité de recourir à un mode de garde facilitant la conciliation.

²³ Voir Bressé (2006) pour une étude spécifique de l'influence du niveau de vie des familles sur les modes de conciliation adoptés.

²⁴ Voir Fagnani et Letablier (2003 c), qui étudient la complexité des modes de conciliation des familles en fonction des diverses caractéristiques des familles, à partir d'une enquête auprès de 3 209 familles allocataires de six caisses d'allocations familiales (CAF) en 1999.

Il nous apparaît donc important d'étudier la satisfaction par rapport à l'organisation actuelle en fonction des classes, puisque l'organisation recouvre la garde des enfants mais aussi l'activité des mères. On peut en effet se demander quelles sont les mères qui sont les plus satisfaites de l'organisation de la garde : celles qui ne travaillent pas pour s'occuper de leurs enfants, celles qui sont en congé parental, ou encore celles qui sont à temps partiel et gardent leur enfant à temps partiel également. Le tableau 5 donne le pourcentage de mères qui se déclarent plus ou moins satisfaites par rapport à l'organisation actuelle selon les classes. Il apparaît que c'est lorsque la mère garde son enfant toute la journée ou l'essentiel du temps (classes 1 et 2) que les familles se disent le plus satisfaites par le mode d'organisation. Les familles déclarant ne pas être du tout satisfaites sont sur-représentées dans les classes 3 et 4. Cela peut paraître tout à fait surprenant étant donné que la classe 3 est constituée de mères qui recourent à la crèche, mode de garde qui apparaît aussi comme préféré en général, et que la classe 4 regroupe principalement des mères qui travaillent à temps partiel, moyen souvent avancé pour faciliter la conciliation. Enfin, le cas de la classe 6 des mères recourant à la garde à domicile indique que cette classe pourrait être constituée de deux cas polaires : des mères plutôt satisfaites, qui ont sans doute choisi ce mode de garde pour son aspect pratique et dont le coût n'est pas un obstacle, et des mères plutôt insatisfaites, qui ont peut-être choisi ce mode de garde faute d'avoir pu obtenir par exemple une place en crèche, comme nous l'avons vu précédemment.

Afin de savoir si c'est le fait de ne pas travailler et de pouvoir garder son enfant qui accroît la satisfaction des familles, nous proposons d'étudier plus précisément l'insatisfaction des familles en fonction du mode de conciliation adopté (résumé par la classe d'appartenance). L'effet de l'articulation entre emploi des mères et garde est évalué en contrôlant par un certain nombre de déterminants de ces choix et donc de la satisfaction de l'organisation. Parmi les déterminants, nous intégrons le salaire du père, en distinguant les cas où le père est absent (cas des familles monoparentales) et le cas où le père ne travaille pas, le diplôme de la mère, son âge, le nombre d'enfants de moins de 7 ans, la présence d'un enfant de plus de 13 ans (pouvant éventuellement garder ponctuellement son frère ou sa sœur), la garde par le père seul pour plus de 1 heure 30 par jour, la proximité de la famille, le fait de bénéficier d'aides financières, la localité géographique, et enfin la présence de contraintes pesant sur les familles. La prise en compte de contraintes pesant sur les choix des familles est capturée par les raisons de non recours au mode de garde qui aurait été plus satisfaisant, dès qu'elles ont été évoquées pour au moins un enfant de la famille en cas d'insatisfaction du mode de garde employé. Nous distinguons les contraintes qui apparaissent comme des contraintes d'offre de garde (service inexistant, plus de place, demande refusée, pas adapté au handicap de l'enfant), des contraintes liées aux horaires ou à la distance et enfin la contrainte financière (coût trop élevé). Cependant, la question du motif de non recours au choix le plus satisfaisant n'ayant pas été posée aux familles tout à fait satisfaites, nous évaluons l'influence de ces contraintes sur le choix des familles uniquement dans une estimation de la non-satisfaction (pas du tout et plutôt pas) versus le fait d'être plutôt satisfait.

Les résultats d'estimation des déterminants de la non satisfaction des familles sont donnés dans le tableau 6. Il apparaît que les classes 4 (temps partiel) et 6 (garde à domicile) sont significativement plus insatisfaites que la classe 3 (crèche), alors que les classes où la mère ne travaille pas (classes 1 et 2), ainsi que la classe où elle a recours à une assistante maternelle agréée (classe 5) ne sont pas significativement différentes en termes d'insatisfaction de la classe 3. Ce n'est donc pas tant le fait de travailler qui accroît l'insatisfaction que le mode de conciliation dans son ensemble.

On note que quand le salaire du père augmente (jusqu'à trois Smic), la satisfaction augmente aussi. De même, la proximité de la famille ou le fait de vivre dans une ville moyenne, comparativement à un milieu rural, augmente la satisfaction des familles. Les résultats indiquent qu'il n'y a pas d'effet du nombre d'enfants, ou de la présence d'enfants plus grands, ni même de la garde par le père sur la satisfaction des familles. Le fait de bénéficier de l'APE, ou bien de l'AGED ou de l'AFEAMA n'a pas d'effet sur la satisfaction, alors que le fait de bénéficier d'autres aides (ARAF, APP, réductions fiscales ou aides locales à la garde) l'accroît.

Plus la mère est diplômée et plus l'insatisfaction des familles est fréquente. Cela peut paraître surprenant, mais cela peut s'expliquer par le fait que le diplôme est une variable proxy de l'activité de la mère, et que les choix sont plus contraints et la conciliation plus compliquée quand la mère occupe certains emplois à responsabilités. Ceci va dans le sens de l'effet très marqué sur la satisfaction de choix contraints par l'offre de garde. En effet, contrairement à une contrainte financière ou à une contrainte liée aux horaires ou à la distance du mode de garde au domicile ou au lieu de travail, la contrainte liée à l'offre de garde accroît de manière très significative l'insatisfaction des familles (relativement au fait d'être plutôt satisfaits). Ces résultats vont dans le sens de ceux obtenus par Mahieu (2005 b), qui montrent l'importance de l'impact de l'offre locale de modes d'accueil sur les choix de garde des familles. Ces contraintes d'offre de garde pèsent encore plus fortement aujourd'hui sur les familles car depuis le milieu des années 1980, l'orientation publique a surtout consisté à substituer des aides financières aux modes de garde individuels à une partie de l'investissement en structure collective (Périver, 2003).

Alors que le temps partiel est souvent mis en avant comme permettant de faciliter la conciliation entre travail et famille pour les mères, nos résultats semblent indiquer que cela dépend du type d'emplois à temps partiel. En effet, comme le montrent Marc et Zajdela (2006), le temps partiel en France découle en partie de la structure du marché du travail, et ne correspond pas forcément à une pratique permettant de mieux articuler vies familiale et professionnelle²⁵. Même si le recours à des informations subjectives, comme les variables de satisfaction utilisées ici, doit nous inciter à la prudence quant aux résultats obtenus, il est intéressant de constater que Garner, Méda et Sénik (2004), à partir de l'enquête *Histoire de vie sur la construction des identités*, lancée par l'Insee en 2003, montrent elles aussi que le fait d'avoir plusieurs enfants, notamment jeunes, et de travailler avec des horaires atypiques (nuit, dimanche et jours fériés) accroît le sentiment que la conciliation est difficile, et ce encore plus pour les jeunes parents. De même, Fagnani et Letablier (2003a), à partir d'une enquête réalisée en 2000 auprès d'un échantillon de parents ayant au moins un enfant de moins de 6 ans (Dares), indiquent que la satisfaction des salariés est moins déterminée par leurs caractéristiques individuelles (diplôme, salaire, statut ou secteur d'activité) que par leurs conditions de travail. Le niveau de satisfaction est d'autant plus élevé que l'organisation du travail est régulière et que les horaires sont maîtrisables et prévisibles.

²⁵ Cela n'est *a priori* pas le cas en Suède, même si la réussite du modèle suédois en termes d'emploi des mères et d'articulation mérite d'être nuancée.

Tableau 6
Estimation Logit de la non satisfaction par rapport à l'organisation actuelle

	Pas du tout ou plutôt pas satisfaits vs plutôt ou tout à fait satisfaits		Pas du tout ou plutôt pas satisfaits vs plutôt satisfaits	
	Coefficient	Ecart-type	Coefficient	Ecart-type
Constante	-1,201	(0,496)**	0,271	(0,869)
Modes de conciliation				
Classe 1	-0,277	(0,2737)	0,346	(0,4271)
Classe 2	0,291	(0,2984)	-0,061	(0,4424)
Classe 3	Ref		Ref	
Classe 4	0,472	(0,2615)*	0,943	(0,4054)**
Classe 5	0,089	(0,3149)	0,385	(0,4644)
Classe 6	0,904	(0,4581)**	1,232	(0,6792)*
Caractéristiques du père				
Père absent	-0,431	(0,4081)	-0,409	(0,6075)
Père ne travaille pas	-0,641	(0,3901)	-0,685	(0,5841)
Salaire père NSP	-0,606	(0,3593)*	-1,161	(0,5329)**
Salaire père <1SMIC	Ref		Ref	
Salaire père entre 1 et 1,5 SMIC	-0,484	(0,2719)*	0,215	(0,4358)
Salaire père entre 1,5 et 3 SMIC	-0,599	(0,2756)**	-0,040	(0,4229)
Salaire père Plus de 3 SMIC	-0,276	(0,3585)	-0,316	(0,5258)
Diplôme de la mère				
Sans diplôme	Ref		Ref	
CEP-BEPC-CAP-BEP	0,010	(0,3228)	-0,379	(0,5666)
BAC	0,441	(0,3367)	-0,096	(0,5995)
BAC+2	0,815	(0,354)**	0,108	(0,6113)
Sup à BAC+2	0,655	(0,3453)*	-0,017	(0,6021)
Age de la mère				
15-25 ans	Ref		Ref	
25-30 ans	-0,065	(0,2961)	0,499	(0,4713)
30-35 ans	-0,352	(0,2995)	0,024	(0,4633)
35-40 ans	-0,646	(0,3455)*	-0,392	(0,5162)
Plus de 40 ans	-0,047	(0,4061)	0,774	(0,6872)
Garde par le père plus de 1h30 par jour	0,212	(0,2267)	-0,213	(0,3484)
Nombre d'enfants de moins de 7 ans				
1	Ref		Ref	
2	-0,089	(0,1746)	-0,234	(0,2797)
3 ou plus	0,074	(0,3019)	0,107	(0,4574)
Présence d'un enfant de plus de 13 ans	-0,067	(0,3443)	-0,060	(0,5846)
Proximité de la famille	-0,304	(0,1715)*	-0,129	(0,2718)
Bénéficiaire de l'APE	-0,300	(0,2038)	0,030	(0,3098)
Bénéficiaire de l'AGED ou l'AFEAMA	0,000	(0,2277)	-0,465	(0,3749)
Bénéficiaire d'une autre aide financière	-0,418	(0,202)**	-0,907	(0,3111)***
Localité géographique				
Paris	0,354	(0,2314)	0,261	(0,3595)
Grandes villes	-0,041	(0,2198)	-0,117	(0,3664)
Villes moyennes	-0,494	(0,1995)**	-0,105	(0,3217)
Rural	Ref		Ref	
Présence d'une contrainte d'offre de garde			1,156	(0,281)***
Présence d'une contrainte d'horaires-distance			0,250	(0,3855)
Présence d'une contrainte financière			0,684	(0,5138)
Nombre d'observations	1650		378	

Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Mères avec enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

**Tableau 7 : Raison principale du recours au mode de garde par classe
(en % des réponses)**

		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Ensemble
Mère seule ou accompagnée du père	Coût modéré	15	11	32	24	100	0	16
	Pas d'autre solution	17	12	0	19	0	0	15
	Raison pratique	1	1	0	0	0	0	1
	Epanouissement enfant	66	74	68	54	0	100	67
	Qualité accueil-intervenant	1	2	0	3	0	0	1
	TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
	<i>taux de réponse</i>	33,6	19,7	2,9	4,2	0,3	7,7	15,5
<i>% utilisation du mode de garde</i>	32,3	15,1	16,2	23,4	10,8	2,2	100,0	
Père seul ou autre membre de la famille	Coût modéré	0	15	8	12	10	0	12
	Pas d'autre solution	0	14	24	17	15	0	17
	Raison pratique	34	17	18	18	24	0	19
	Epanouissement enfant	54	31	36	27	33	100	31
	Qualité accueil-intervenant	12	23	14	26	17	0	22
	TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
	<i>taux de réponse</i>	26,2	30,3	23,2	36,6	17,5	11,7	29,4
<i>% utilisation du mode de garde</i>	3,5	20,5	20,8	41,1	12,6	1,4	100,0	
Crèche	Coût modéré	0		8	0		0	7
	Pas d'autre solution	0		13	0		0	12
	Raison pratique	0		17	0		0	16
	Epanouissement enfant	78		41	79		100	44
	Qualité accueil-intervenant	22		21	21		0	21
	TOTAL	100		100	100		100	100
	<i>taux de réponse</i>	77,6		84,7	79,6		66,7	84,0
<i>% utilisation du mode de garde</i>	3,2	0,0	92,1	2,8	0,0	1,9	100,0	
Assistante maternelle agréée	Coût modéré	0	0	0	1	3	0	2
	Pas d'autre solution	0	52	28	20	31	22	26
	Raison pratique	0	25	33	29	28	0	28
	Epanouissement enfant	54	23	0	16	16	0	16
	Qualité accueil-intervenant	46	0	39	35	22	78	28
	TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
	<i>taux de réponse</i>	72,8	100,0	74,6	86,7	87,7	50,3	86,6
<i>% utilisation du mode de garde</i>	2,1	2,5	2,9	45,8	46,0	0,7	100,0	
Accueil collectif (garderie, centre)	Coût modéré	0	1	0	0	0	0	1
	Pas d'autre solution	6	6	0	30	0	0	9
	Raison pratique	0	6	8	18	0	0	7
	Epanouissement enfant	73	82	92	43	80	100	75
	Qualité accueil-intervenant	20	6	0	10	20	0	8
	TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
	<i>taux de réponse</i>	82,2	80,5	71,9	82,0	74,3	100,0	80,5
<i>% utilisation du mode de garde</i>	11,2	55,7	6,8	16,8	6,4	3,0	100,0	

Source : Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees 2002, calculs des auteurs.

Champ : Mères avec enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

Nous ne pouvons pas inclure dans cette estimation les dépenses pour les modes de garde utilisés parmi les déterminants des choix des familles, car les dépenses observées sont celles qui sont réalisées en fonction des choix effectués. Cependant, nous pouvons appréhender la place de la raison financière dans les choix au travers des raisons invoquées par les familles dans leur choix d'un mode de garde. Le tableau 7 donne la répartition des raisons principales évoquées par les familles en fonction de la classe, et cela pour la garde par la mère seule ou accompagnée, le père seul ou un autre membre de la famille, une crèche, une assistante maternelle agréée, ou un mode d'accueil collectif. Les résultats indiquent notamment que la raison financière (choix d'un mode de garde pour son coût modéré) n'est que très peu évoquée par les familles, et en tout cas, pas plus que l'absence d'autres solutions. La raison principale de recours à une garde par la mère diffère fortement selon les classes. C'est toujours pour son faible coût dans la classe 5, où la mère travaille à temps complet et garde relativement peu son enfant, mais presque jamais dans la classe 2, où les mères sont inactives ou en congé, et qui indiquent plutôt que l'épanouissement de l'enfant a principalement guidé leur choix. Lorsque le père ou un autre membre de la famille garde l'enfant, c'est parfois plus à défaut d'autres solutions que pour la qualité de la garde qu'il fournit (voir par exemple les classes 2 et 3). Ces résultats sont toutefois à considérer avec prudence étant donné le faible taux de réponse.

En ce qui concerne la crèche, on remarque que les mères de la classe 4, qui utilisent relativement peu ce mode de garde, n'invoquent jamais son faible coût mais seulement la qualité de la garde, tandis que seulement 62 % des mères de la classe 3, principales utilisatrices de ce mode de garde à temps plein, indiquent que la qualité de la garde en crèche est leur principal atout, les autres signalant des raisons pratiques, l'absence d'alternative, ou encore le coût modéré de ce mode de garde.

Lorsque l'enfant est gardé par une assistante maternelle agréée, l'absence d'alternative est plus fréquemment invoquée par les familles de la classe 2 (où la mère est inactive ou en congé) qui utilisent ce mode de garde peu fréquemment et pour de courtes durées, et par celles de la classe 5 qui ont pour la plupart un recours « à temps plein ». À l'inverse, les mères de la classe 4, qui, nous l'avons vu, sont les plus contraintes (bas salaires, temps partiels, faibles niveaux de vie) signalent plutôt la qualité de ce mode de garde.

Enfin, si les modes d'accueil collectifs sont en général essentiellement choisis pour l'épanouissement de l'enfant, tel n'est pas le cas pour les familles de la classe 4 qui y recourent principalement pour des raisons pratiques ou à défaut d'alternative.

CONCLUSION : VERS UNE REMISE EN CAUSE DES REPRÉSENTATIONS ÉCONOMIQUES TRADITIONNELLES DE LA CONCILIATION

En partant d'une conception large des modes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des mères de jeunes enfants, cette étude a permis de préciser les caractéristiques des familles et le contexte dans lequel elles ont réalisé leurs choix. Cette étude souligne les limites des approches traditionnelles (estimation de formes réduites ou structurelles de modèles d'offre de travail) en mettant l'accent sur le caractère contraint de certains modes de conciliation observés.

Tout d'abord, alors que le modèle d'offre de travail oppose les femmes en emploi à celles qui n'en ont pas, notre étude indique que le comportement de ces dernières diffère selon qu'elles sont au chômage, en congé ou inactives. Plus précisément, la quasi totalité des mères au

chômage gardent leur enfant toute la journée mais ce n'est pas le cas des mères en congé ou inactives. Ensuite, alors que l'approche standard suppose que lorsque la mère est inactive, elle garde son enfant à plein temps, il s'avère que les familles dans lesquelles les femmes sont sans emploi recourent fréquemment à plusieurs modes de garde en plus de la mère, et ce principalement lorsqu'elles sont inactives ou en congé. De même, la distinction, parmi les femmes en emploi, entre le temps partiel et le temps complet, permet de rendre compte de la grande complexité de la conciliation pour des familles où la garde à temps partiel doit être envisagée, ce qui est le plus souvent négligé par les études habituelles. Il semble donc très réducteur de n'envisager qu'un seul, voir deux modes de garde (comme le font certaines études qui supposent que lorsque la mère travaille, la garde peut être en partie formelle et en partie informelle). En effet, plus de 30 % des familles ont recours à au moins deux modes de garde en plus de la mère dont, le plus souvent, un mode de garde informel (éventuellement le père seul) et un mode de garde formel. Enfin, alors que les études traditionnelles se focalisent sur le rôle du coût de la garde, nous constatons ici que le faible coût d'un mode de garde est loin d'être la principale raison de son utilisation.

Une remise en cause plus fondamentale des analyses de la conciliation basées sur un arbitrage économique ressort de notre analyse. En effet, environ 13 % des familles ne sont pas satisfaites de leur organisation. Il apparaît que ce sont surtout des mères qui travaillent à temps partiel et recourent à une assistante maternelle à mi-temps, ainsi que des mères qui recourent à la garde à domicile. Ainsi, contrairement à ce qui est souvent avancé, le travail à temps partiel ne permet pas toujours de faciliter la conciliation entre travail et famille, et il peut à l'inverse la rendre plus difficile lorsqu'il est contraint, associé à des horaires atypiques ou irréguliers, et procure un salaire faible. Ensuite, la garde à domicile peut, elle aussi, constituer un choix par défaut, qui ne satisfait pas les familles qui y ont recours. Enfin, nos résultats indiquent que l'insatisfaction tient en grande partie à des contraintes d'offre de modes d'accueil (manque de place, absence du service demandé, le refus de la demande des parents).

BIBLIOGRAPHIE

- BLANPAIN N., 2005, « Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 », *Études et Résultats*, No. 422, Drees, août.
- BLAU D. M., 2000, « Child Care Subsidy Programs », *Working Paper 7806*, NBER, July.
- BLAU D. M., ROBINS P. K., 1988, « Child Care Costs and Family Labor Supply », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 70, No. 3, pp.374-381, August.
- BRESSE S., 2006, « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle selon le niveau de vie des familles », avec la collaboration de B. Galtier, *Études et Résultats*, No. 465, Drees, février.
- CAUSSAT L., LE MINEZ S., PUCCI M., 2003, « Les aides aux familles ayant de jeunes enfants : bilan de l'existant et première évaluation des réformes décidées en 2003 avec la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) », dans *La microsimulation des politiques de transferts sociaux et fiscaux à la Drees : objectifs, outils et principales études et évaluations*, Dossiers Solidarité et Santé, No. 3, juillet-septembre.
- CHASTENET B., 2004, « L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2003 », *Études et Résultats*, No. 356, Drees, novembre.
- CHONE P., LE BLANC D., ROBERT-BOBEE I., 2004, « Offre de travail féminine et garde des jeunes enfants », *Économie et Prévision*, Vol. 162, pp. 23-50, janvier.
- CONNELLY R., 1992, « The Effect of Child Care Costs on Married Women's Labor Force Participation », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 74, No. 1, pp. 83-90, February.

- DANIEL A., 2003, « Les bénéficiaires de l'APE, de l'AGED et de l'AFEAMA », *Études et Résultats*, No. 217, Drees, février.
- DANIEL A., 2004, « L'intervention de l'aide informelle dans la garde des jeunes enfants », *Études et Résultats*, No. 318, Drees, juin.
- DREES, 2002, « Enquête mode d'accueil et de garde des jeunes enfants : guide méthodologique », Drees, mai.
- FAGNANI J., LETABLIER M.-T., 2003a, « La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ? », *Premières Synthèses*, No. 01.2, Dares, janvier.
- FAGNANI J., LETABLIER M.-T., 2003b, « S'occuper des enfants au quotidien : mais que font donc les pères ? », *Droit social*, No. 3, p. 251-259, mars.
- FAGNANI J., LETABLIER M.-T., 2003c, « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? Les enseignements d'une recherche auprès de parents de jeunes enfants », *Recherches et Prévisions*, No. 72, p. 21-35, juin.
- GARNER H., MEDA D., SENIK C., 2004, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *Premières Synthèses*, No. 50.3, Dares, décembre.
- LETABLIER M.-T., PENNEC S., BÜTTNER O., 2003, « Opinions, attitudes et aspirations des familles vis-à-vis de la politique familiale en France », *Rapport de recherche CEE*, janvier.
- MAHIEU R., 2005a, « La PAJE après 18 mois de montée en charge », *L'Essentiel*, No. 42, octobre.
- MAHIEU R., 2005b, « Les modes d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans : effets d'offre et de demande », *Recherches et Prévisions*, No. 82, pp. 43-55, décembre.
- MARC C., 2004, « L'influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE : une analyse économique du comportement d'activité des femmes », *Recherches et Prévisions*, No. 75, mars.
- MARC C., ZAJDELA H., 2006, « Articuler travail et famille en France et en Suède », *Connaissance de l'emploi*, No. 28, mars.
- PERIVIER H., 2003, « La garde des jeunes enfants : affaire de femmes ou affaire d'État ? », *Lettre de l'OFCE*, No. 228, janvier.
- PERIVIER H., 2004, « Emploi des femmes et charges familiales : repenser le congé parental en France à la lumière des expériences étrangères », *Revue de l'OFCE*, No. 90, juillet.
- PERRAUDIN C., PUCCI M., 2007, « Le coût des services de garde : les effets sur l'offre de travail des mères et sur leur recours aux services de garde », *Dossiers Solidarité et Santé*, No. 1, 2007.
- RIBAR D. C., 1992, « Child Care and the Labor Supply of Married Women: Reduced Form Evidence », *The Journal of Human Resources*, Vol. 27, No. 1, Special Issue on Child Care, pp. 134-165, Winter 1992.
- RIBAR D. C., 1995, « A Structural Model of Child Care and the Labor Supply of Married Women », *Journal of Labor Economics*, Vol. 13, No. 3, pp. 558-597, July.
- RUAULT M., DANIEL A., 2003, « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », *Études et Résultats*, No. 235, Drees, avril.

ANNEXE 1 : DÉFINITION DES VARIABLES

L'activité est définie à partir de la variable de situation par rapport à l'emploi. Pour les vingt-deux réponses manquantes, nous avons utilisé l'information provenant du statut d'activité, ainsi que du nombre d'heures de travail hebdomadaire.

La durée de garde pour chaque mode d'accueil et de garde a été calculée à partir de la base « Calendrier ». Cette base donne, pour chaque enfant et pour chaque personne ou institution prenant en charge l'enfant (quarante possibilités), sur une semaine la plus représentative de l'année, l'heure de début et de fin de garde de chaque journée²⁶. La durée par mode de garde a été calculée par semaine entre le lundi et le vendredi de 8 heures à 20 h 30. Les différents modes d'accueil et de garde ont été regroupés de la façon suivante :

- **Mère** : mère seule ; père et mère ; père et belle-mère (si l'enfant vit avec le père) ; belle-mère seule (si l'enfant vit avec le père) ; mère et beau-père ;
- **Père seul ou un autre membre de la famille** : père seul ; beau-père seul ; grands-parents ou arrière-grands-parents maternels ; grands-parents ou arrière-grands-parents paternels ; oncle(s), tante(s) ; frères, sœurs, demi-frères, demi-sœurs ; autre membre de la famille ; belle-mère seule (si l'enfant vit avec la mère) ;
- **Assistante maternelle** : assistante maternelle agréée (à titre non permanent) ; assistante maternelle agréée à titre permanent, famille d'accueil (placement au titre de l'aide sociale à l'enfance) ;
- **Garde à domicile** : garde d'enfant au domicile du répondant ; garde d'enfant en garde partagée entre le domicile du répondant et une autre famille ;
- **Crèches** : crèche collective, mini-crèches ; crèche familiale ; crèche d'entreprise, de personnel ; crèche parentale ;
- **Mode d'accueil collectif** : halte-garderie ; garderie périscolaire ; jardin d'enfants ;
- **Mode d'accueil individuel** : assistante maternelle non agréée (ou nourrice et garde au noir) ; ami ou voisin ; baby-sitter ;
- **École** : école maternelle publique ; école maternelle privée ; école primaire publique ; école primaire privée ;
- Les très rares périodes où l'enfant âgé de 3 mois à 3 ans est seul, à la cantine, ou dans les transports ne sont pas comptabilisées.

²⁶ Les informations de la base Calendrier ont du être redressées : le calendrier ne commençait pas toujours à 8 heures le matin et les dernières informations d'une journée pouvaient correspondre à celles du lendemain. Quand l'information commençait après 8 heures le lundi matin, on a alors récupéré l'information du dimanche soir quand elle correspondait à celle du lundi matin. Sinon, on a corrigé l'information selon les données des frères et sœurs et des informations sur le travail du père et de la mère. Quand l'information du vendredi fin de journée correspondait à celle du samedi matin, on l'a réaffectée « à la main ».

ANNEXE 2

Tableau A2.1 : Taux de recours aux modes de garde selon les caractéristiques de la famille

Mode de garde		Mère seule ou accompagnée			Parent autre que la mère			Assistante maternelle agrée	Accueil collectif	Accueil individuel	Crèches	Ecole	Garde à domicile
		ensemble	<i>mère seule</i>	<i>mère et père</i>	ensemble	<i>père ou beau père</i>	<i>autre membre de la famille</i>						
Caractéristiques													
Structure familiale	Famille monoparentale avec un enfant	100,0	100,0	7,6	31,8	6,8	25,0	16,9	12,2	14,2	26,2	5,5	4,9
	Famille monoparentale avec deux enfants	100,0	100,0	6,4	33,5	15,6	20,4	13,2	18,9	8,5	8,9	9,6	3,6
	Famille monoparentale avec trois enfants et plus	100,0	100,0	10,0	18,1	8,4	15,1	2,0	9,6	2,5	0,0	9,0	2,0
	Couple avec un enfant	99,8	90,3	96,5	58,4	49,0	27,5	33,7	7,0	5,6	18,7	3,0	1,7
	Couple avec deux enfants	100,0	94,0	96,2	44,3	34,2	18,0	25,9	11,8	6,5	9,2	6,8	1,8
	Couple avec trois enfants et plus	100,0	90,2	94,5	38,6	32,8	12,0	10,7	9,0	7,7	6,9	7,5	2,9
	Famille complexe	93,7	88,9	42,7	52,6	16,4	41,2	8,4	14,3	5,2	4,2	10,3	0,0
Niveau de vic: revenu par UC	Premier quartile	99,7	88,6	77,6	30,4	22,0	12,5	4,2	8,3	4,1	5,8	7,5	0,2
	Deuxième quartile	99,7	92,9	92,2	45,4	30,3	24,7	14,5	9,0	6,9	9,4	6,7	0,4
	Troisième quartile	99,8	93,8	94,7	62,3	51,2	29,6	36,6	10,8	5,6	15,5	5,5	1,1
	Quatrième quartile	99,7	93,0	90,7	52,2	45,7	17,9	41,3	10,5	9,6	18,4	3,3	6,7
Diplôme de la mère	Sans diplôme	99,7	87,2	80,1	28,5	18,1	13,7	3,3	6,5	4,1	2,8	4,6	0,6
	CEP-BEPC-CAP-BEP	99,6	92,7	85,4	43,5	32,7	21,3	14,0	8,6	5,8	7,8	9,1	0,3
	BAC	99,8	91,6	93,1	52,4	38,6	26,5	29,9	7,7	5,8	11,6	4,8	0,6
	BAC+2	100,0	94,9	91,8	54,1	44,7	25,4	32,7	11,9	5,6	16,5	5,3	2,8
	Supérieur à BAC+2	99,7	92,3	92,2	54,3	47,3	17,8	37,7	12,2	9,7	20,7	3,1	5,8
Age de la mère	15 à moins de 25 ans	100,0	90,7	82,9	42,3	30,7	24,8	13,2	3,0	6,6	7,6	7,4	0,0
	25 à moins de 30 ans	100,0	90,1	92,1	51,0	39,9	23,8	24,7	8,6	5,6	13,8	4,6	0,8
	30 à moins de 35 ans	99,6	94,9	90,0	48,9	39,2	21,0	28,3	10,5	6,6	11,7	6,6	3,4
	35 à moins de 40 ans	99,8	89,7	90,5	43,4	35,8	15,4	23,9	12,3	5,2	13,2	4,8	2,1
	40 à moins de 65 ans	98,4	93,2	73,6	45,8	30,6	22,7	16,4	11,1	13,1	13,5	5,7	2,8
Zone	Paris	100,0	87,9	84,0	41,5	33,5	14,6	16,8	10,4	11,1	21,2	1,7	4,9
	Grandes villes	99,7	94,2	88,7	48,0	38,8	20,6	20,3	9,7	6,2	18,0	4,3	2,3
	Villes moyennes	99,5	92,0	88,2	47,1	36,7	22,3	22,4	12,0	5,5	8,7	6,1	0,9
	Rural	99,9	93,7	94,5	53,3	40,4	25,7	37,2	5,4	4,6	4,3	10,0	1,2
Ensemble		99,7	92,1	88,8	47,6	37,3	21,2	24,2	9,6	6,5	12,3	5,7	2,1

Source : Enquête modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, Drees 2002.

Champ : familles ayant au moins un enfant âgé entre 3 mois et 3 ans et où la mère est présente.

Lecture : Dans 87,9 % des familles vivant à Paris, la mère garde seule son enfant pendant une partie de la semaine. Dans 16,8 % de ces mêmes familles, l'enfant est gardé une partie de la semaine par une assistante maternelle agréée.

ANNEXE 3 : ANALYSE EN COMPOSANTES MULTIPLES ET CLASSIFICATION

L'analyse en composantes multiples a été menée à partir de la variable d'activité en cinq modalités (temps complet, temps partiel, inactivité, chômage, congé) et des variables définissant la durée moyenne de garde par mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans (et plus de 3 mois).

La définition, ainsi que la répartition, des variables de durées moyennes par mode de garde sont données dans le tableau ci-dessous.

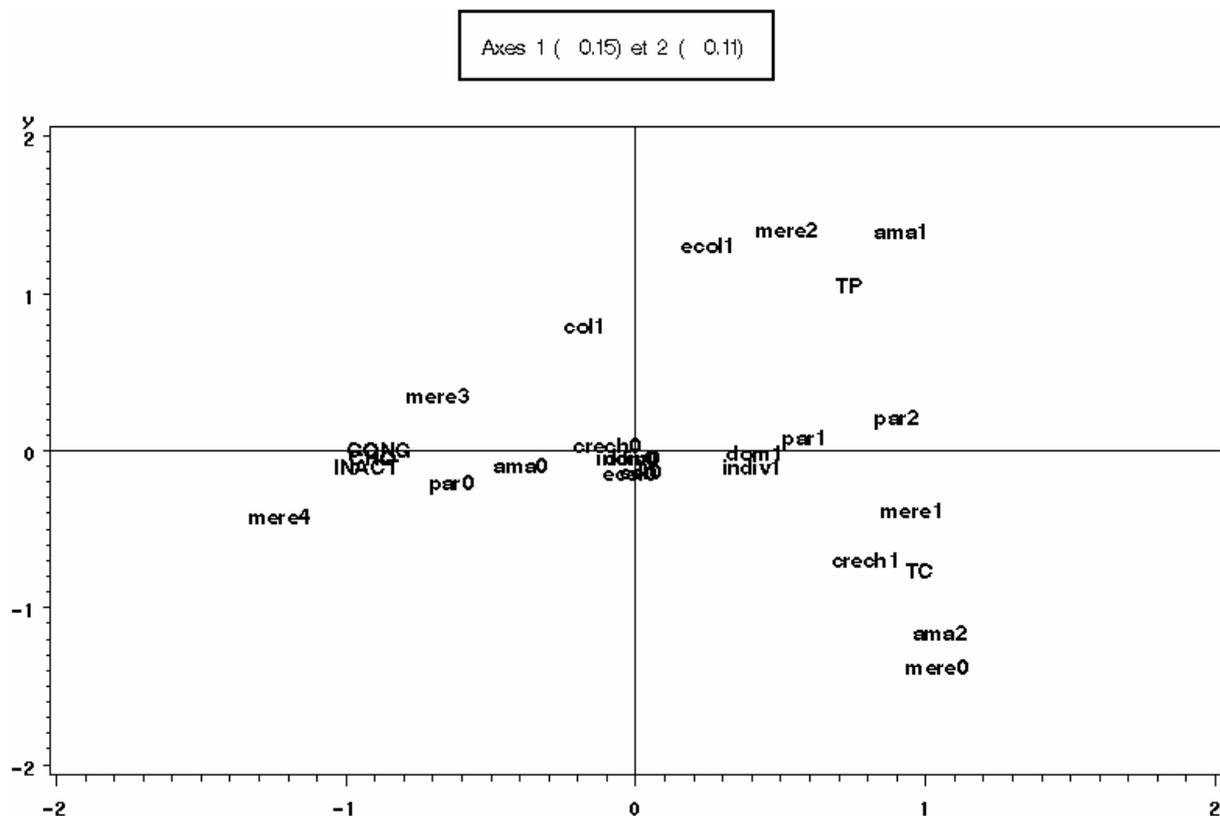
Répartition des durées moyennes (en classe) par mode de garde

Mère seule ou avec le père	moins de 3 heures par jour	11.02	Accueil collectif	0 heure par jour	90.37
	entre 3 et 6 heures par jour	24.60		durée positive	9.63
	entre 6 et 10 heures par jour	17.06	Accueil individuel	0 heure par jour	93.47
	entre 10 et 12 h 30 heures par jour	18.35		durée positive	6.53
	12 h 30 heures par jour	28.97	Crèche	0 heure par jour	87.74
Père seul ou autre parent	0 heures par jour	52.54		durée positive	12.26
	moins de 3 heures par jour	34.45	École	0 heure par jour	94.27
	plus de 3 heures par jour	13.01		durée positive	5.73
Assistante maternelle	0 heures par jour	75.85	Garde à domicile	0 heure par jour	97.93
	moins de 6 heures par jour	11.58		durée positive	2.07
	plus de 6 heures par jour	12.57			

● *Analyse en composantes multiples*

Le graphique ci-dessous donne la représentation des variables sur le premier plan factoriel de l'analyse en composantes multiples (ACM). Le premier axe, qui représente 15 % de la variance totale, oppose les mères en emploi et les mères sans emploi. Plus précisément, les mères travaillant à temps complet, dans moindre mesure à temps partiel, gardant leur enfant moins de 6 heures par jour (mere0 et mere1) et recourant à une assistante maternelle pour plus de 6 heures par jour (ama2) s'opposent aux mères sans emploi (inactives, au chômage ou en congés), gardant leur enfant plus de 12 h 30 par jour (mere4) sans être aidées par un membre de la famille (par0).

Le deuxième axe (11 % de la variance totale) oppose les mères travaillant à temps complet, gardant leur enfant moins de 3 heures par jour (mere0) et recourant à une assistante maternelle (ama2) aux mères à temps partiel, gardant leur enfant entre 6 et 10 heures par jour (mere2) et recourant à une assistante maternelle pour moins de 6 heures par jour (ama1).

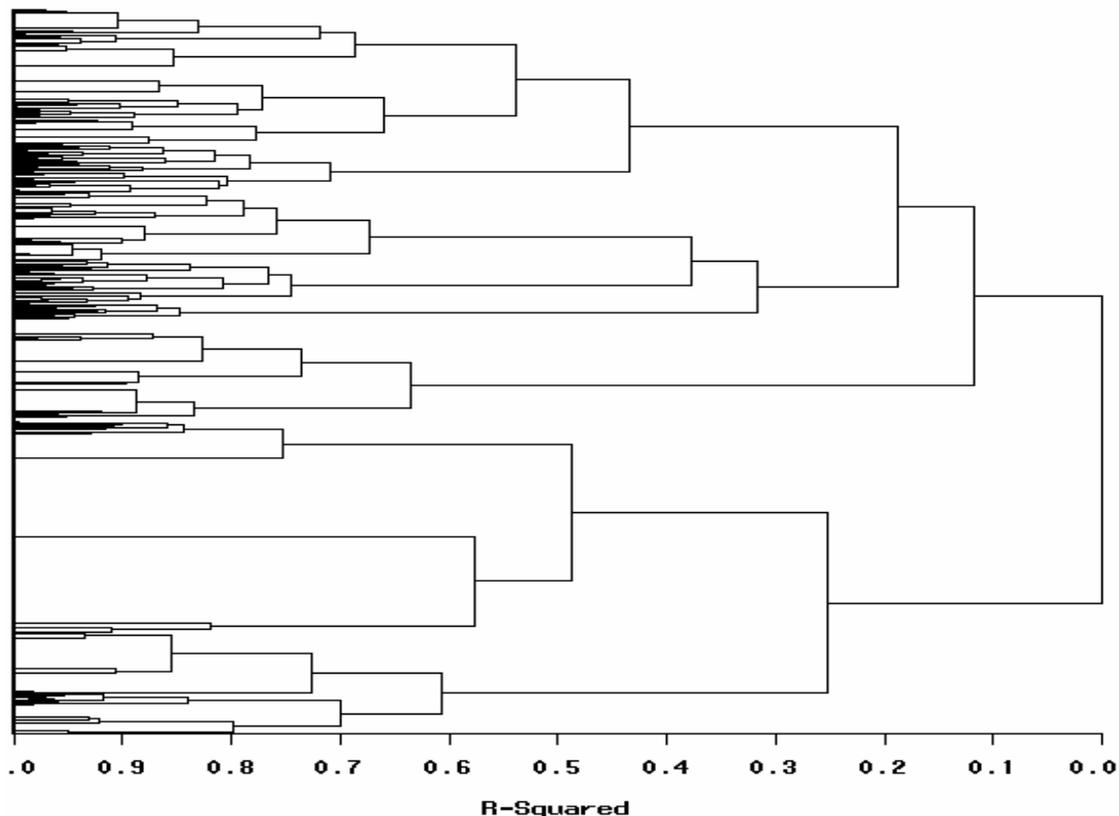


L'axe 3 (8 % de l'inertie totale) oppose les mères gardant leur enfant toute la journée (mere4) aux mères gardant leur enfant entre 10 heures et 12 h 30 par jour (mere3) et recourant pour quelques heures à un accueil collectif. Enfin, l'axe 4 (7 % de l'inertie totale) oppose le recours à l'assistante maternelle plus de 6 heures par jour aux modes de garde en crèche, individuels, en garde à domicile ou encore par un membre de la famille.

À la suite de cette analyse, les individus sont projetés sur les axes factoriels de l'ACM, et ce sont ces coordonnées qui servent de variables de classification. Cette méthode permet de transformer les variables qualitatives en variables quantitatives sans perdre d'information. En effet, même si seuls les premiers axes sont interprétables, on retient les projections sur tous les axes afin de garder l'ensemble de l'inertie du nuage de points.

• Classification

Les résultats de la classification sont cohérents avec la représentation du premier plan factoriel puisque l'arbre de classification sépare distinctement les mères en emploi (en haut) des autres (en bas). Un découpage plus précis permet de définir les classes en fonction des combinaisons activité - mode de garde. L'analyse du dendrogramme (ou arbre de classification) donné ci-dessous inciterait *a priori* à retenir cinq classes. Cependant, cela ne permettrait pas de distinguer les familles ayant recours à une garde à domicile de celles qui recourent principalement à la crèche et aux modes d'accueils individuels. Nous choisissons donc répartition de la population en six classes.



Liste des variables supplémentaires :

Afin d'interpréter les classes, nous avons utilisé un ensemble important de variables dites supplémentaires :

- Type de ménage (monoparental ou couple), le nombre d'enfants de moins de 3 mois, le nombre d'enfants de moins de 3 ans (et plus de 3 mois), nombre d'enfants entre 3 et 6 ans, nombres d'enfants de plus de 6 ans, le nombre d'enfants de moins de 18 ans (lien de filiation au sens large), taille d'unité urbaine, proximité des membres de la famille, niveau de vie du ménage (revenu annuel par unité de consommation) ;
- Âge de la mère, nationalité, diplôme de la mère, catégorie socio-professionnelle de la mère, le fait d'être salarié de l'état ou des collectivités locales, régularité dans le nombre d'heures de travail quotidien, hebdomadaire et dans le nombre de jours travaillés par semaine salaire de la mère, le fait d'être en temps partiel contraint, le fait d'avoir choisi de travailler à temps partiel pour s'occuper de ses enfants, les horaires de travail (les mêmes tous les jours, alternants (deux-huit, trois-huit, équipes), différents d'un jour à l'autre), la flexibilité des horaires de travail (imposé ou non), nombre de jours de travail hebdomadaire ;
- Situation d'activité du père, salaire du père, le fait d'avoir choisi de travailler à temps partiel pour s'occuper de ses enfants, les horaires de travail (les mêmes tous les jours, alternants (deux-huit, trois-huit, équipes), différents d'un jour à l'autre), la flexibilité des horaires de travail (imposé ou non), nombre de jours de travail hebdomadaire ;
- Le coût brut et le coût net liés à la garde des enfants (voir Blanpain, 2005) ;
- Le fait de toucher l'APE, le fait de percevoir une réduction d'impôt sur le revenu pour la garde d'enfant dans la famille, le fait de recevoir un complément de mode de garde

(AFEAMA ou AGED), le fait de recevoir une autre aide (APP, ARAF ou d'autres aides pour la garde d'enfant dans la famille) ;

- Variabilité de l'organisation des modes d'accueil sur une semaine, difficultés d'organisation rencontrées pour la garde des enfants sur la semaine, difficultés d'organisation liées au temps de travail, satisfaction par rapport à l'organisation actuelle, mode d'accueil le moins satisfaisant dans l'organisation actuelle, mode d'accueil qui aurait davantage satisfait dans l'organisation actuelle, raisons au non recours au mode d'accueil le plus satisfaisant ;
- Raisons au recours au mode de garde utilisé sur une semaine habituelle. Les différentes raisons ont été regroupées en cinq catégories :
 - Raison pratique : « Ses horaires d'ouverture vous conviennent », « Ses horaires d'ouverture sont souples, flexibles », « Il est à proximité de votre domicile », « Il est à proximité de votre lieu de travail ou de celui de votre conjoint », « Il est à proximité d'un autre mode d'accueil de l'enfant », « Il est à proximité d'un mode d'accueil des frères ou sœurs de l'enfant », « Vos autres enfants sont déjà pris en charge par ces modes d'accueil » ;
 - Coût modéré: « Il ne coûte pas cher » ;
 - Pas d'autre solution : « Vous n'avez pas d'autres solutions disponibles » ;
 - Épanouissement de l'enfant : « Pour développer la relation, le lien affectif avec l'enfant », « Il permet à l'enfant de s'épanouir (éveil, action pédagogique et éducative) », « Il permet à l'enfant d'être au contact avec d'autres enfants de son âge (socialisation) », « Il permet à l'enfant d'apprendre l'autonomie », « Il respecte le rythme de l'enfant : l'intervenant est plus disponible pour l'enfant, lui prête davantage attention, lui accorde plus de temps », « Il est adapté à l'âge de l'enfant », « Il est adapté à l'état de santé ou au handicap de l'enfant », « C'est le choix de l'enfant ».
 - Qualité intervenant-accueil : « Vous avez confiance dans l'intervenant, c'est une personne d'expérience », « L'intervenant est qualifié, compétent, c'est un professionnel », « Ce mode de garde a donné satisfaction pour le(s) frère(s) et/ou la(es)sœur(s) aîné(s) », « Les conditions d'accueil garantissent la sécurité de l'enfant », « Pour des raisons sanitaires, d'hygiène ».

DERNIERS NUMÉROS PARUS :

téléchargeables à partir du site <http://www.cee-recherche.fr>

- N° 93** *Intensité du travail et trajectoire professionnelle : le travail intense est-il soutenable ?*
THOMAS AMOSSE, MICHEL GOLLAC
septembre 2007
- N° 92** *Male-Female Wage Gap and Vertical Occupational Segregation: The Role of Motivation for Work and Effort*
OLIVIER BAGUELIN
septembre 2007
- N° 91** *Construire un modèle de profilage des demandeurs d'emploi : défi statistique ou défi politique ?*
ÉTIENNE DEBAUCHE, NATHALIE GEORGES
août 2007
- N° 90** *À chaque marché du travail ses propres modes de recherche d'emploi*
EMMANUELLE MARCHAL, DELPHINE REMILLON
juillet 2007
- N° 89** *L'usage des canaux de recrutement par les entreprises*
CHRISTIAN BESSY, EMMANUELLE MARCHAL
juillet 2007
- N° 88** *The Effect of Working Time Reduction on Short-Time Compensation: a French Empirical Analysis*
OANA CALAVREZO, RICHARD DUHAUTOIS, EMMANUELLE WALKOWIAK
juin 2007
- N° 87** *Les concubins et l'impôt sur le revenu en France*
FRANÇOIS LEGENDRE, FLORENCE THIBAUT
mai 2007
- N° 86** *La qualité de l'emploi en Europe : une approche comparative et dynamique*
LUCIE DAVOINE, CHRISTINE ERHEL
mai 2007
- N° 85** *Les disparités spatiales du retour à l'emploi : une analyse cartographique à partir de sources exhaustives*
EMMANUEL DUGUET, ANTOINE GOUJARD, YANNICK L'HORTY
avril 2007
- N° 84** *L'épargne salariale : entre transfert des risques et stabilisation du capital. Examen à partir d'un groupe français de matériaux de construction*
NOËLIE DELAHAIE, MARC-ARTHUR DIAYE
avril 2007